Regroupement des MRC de la Gaspésie

PLAN D'ACTION RÉGIONAL CONCERTÉ

DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ 2024 – 2029

Région Gaspésie

31 mars 2025 - Mise à jour : 27 octobre 2026

Regroupement des MRC de la Gaspésie

Table des matières

SECTION 1 - FONCTIONNEMENT DE L'ALLIANCE EN GASPÉSIE 9

1. La structure de gouvernance régionale retenue 9
   - A. *Comité de gestion* *9*
   - B. *Comité de financement qui est issu du comité de gestion de l'Alliance* *10*
2. Équipe de gestion de l'Alliance en Gaspésie 11
3. Transition entre les Alliances 13
4. Mobilisation et concertation des acteurs territoriaux et régionaux 14
   - A. *Les mobilisations territoriales intersectorielles et les équipes en développement social* *14*
   - B. *La mise en œuvre de l'Alliance en Gaspésie* *15*
   - C. *Les collaborations régionales* *15*
   - D. *Les partenariats reliés au fonctionnement par plan de communauté* *16*
   - E. *Plusieurs concertations régionales en développement social* *17*
5. Participation des personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale à la gouvernance, à la mise en œuvre et au suivi de l'Alliance 17

SECTION 2 - ÉTAT DE SITUATION 19

1. Portrait de la région et des territoires 19
   - A. *Territoire* *21*
   - B. *Profils socioéconomiques* *21*
2. Préoccupations transversales 25
   - A. *Vieillissement de la population* *26*
   - B. *Immigration* *26*
   - C. *Changements climatiques* *27*
   - D. *Transport* *28*
   - E. *Services de garde* *29*
   - F. *Habitation* *29*
   - G. *Sécurité alimentaire* *31*
   - H. *Contexte socio-politico-économique* *32*
   - I. *Accès et prestation de services* *33*
3. Zones de dévitalisation et de défavorisation, personnes les plus touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale 34
   - A. *Composante de la défavorisation* *34*
   - B. *Indice de défavorisation en région* *35*

SECTION 3 - PRIORITÉS D'ACTION 36

1. Priorités territoriales 36
2. Les priorités régionales 37
3. Les priorités nationales 38
4. Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 38
5. La prise en compte des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes, aux minorités ainsi qu'aux personnes vivant avec un handicap 39

6. Feuille de route – Mise en œuvre du plan d'action....40

SECTION 4 - GESTION DE L'ENVELOPPE ET SOUTIEN D'ACTIONS 41

1. Répartition financière 41
2. Répartition financière – Financement Itinérance....43
3. Mécanisme de sélection et de soutien des initiatives financées 44
   A. Financement de projets territoriaux....44
   B. Financement de projets régionaux....45
4. Suivi des indicateurs relatifs à la concertation et à la réussite de projets....46
5. Efforts pour rejoindre les personnes vivant dans la pauvreté ou l'exclusion sociale et pour adapter les actions à leurs réalités....48
6. Les modalités de diffusion de l'information, des résultats et des pratiques gagnantes dans sa région et auprès des autres milieux....48

FEUILLE DE ROUTE – MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 51

Regroupement des MRC de la Gaspésie

Table des illustrations

TABLEAU 1. DIFFÉRENTS DOCUMENTS QUI PRÉSENTENT UN PORTRAIT DE LA RÉGION 19

TABLEAU 2. INDICE DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE PAR MRC 22

TABLEAU 3. RÉPARTITION FINANCIÈRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ, EN GASPÉSIE, DU 1ER NOVEMBRE 2024 AU 31 MARS 2029 41

TABLEAU 4. DÉTAILS DE LA RÉPARTITION SELON L'INDICE COMPOSITE DE LA DÉFAVORISATION 42

TABLEAU 5. SUIVI DES INDICATEURS DU MINISTÈRE RELATIFS À LA CONCERTATION, À LA MOBILISATION ET À LA RÉUSSITE DES PROJETS 46

FIGURE 1. CARTE DE LA GASPÉSIE 21

FIGURE 2. CARTE INDICE DE DÉFAVORISATION GASPÉSIE 35

Regroupement des MRC de la Gaspésie

À propos du Regroupement des MRC de la Gaspésie

Le Regroupement des MRC de la Gaspésie réunit les préfets, certains maires de la région ainsi que les directions générales des MRC de la Gaspésie. Il travaille principalement à soutenir le développement de la région de façon durable, et ce, en cohésion avec les municipalités et MRC de la Gaspésie. Par ailleurs, la Table des préfets des MRC de la Gaspésie est l'entité légale de l'organisation régionale qui porte le nom usuel du Regroupement des MRC de la Gaspésie.

Regroupement des MRC de la Gaspésie

Avant-propos

Le présent document est le *Plan d'action régional concerté de l'Alliance pour la solidarité 2024 – 2029 de la Gaspésie*. Il est soumis, tel qu'exigé pour approbation, à l'attention de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, madame Chantal Rouleau. Une première modification du plan d'action initiale a été réalisé le 27 octobre 2026 afin d'y ajouter des sommes convenus pour soutenir la lutte à l'itinérance consenti par ce ministère.

Les Alliances pour la solidarité réfèrent à la mesure 3.1.1.1 du 4e Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024 – 2029. Ce plan a été dévoilé en juin 2024 par le gouvernement du Québec.

Le Regroupement des MRC de la Gaspésie, via la Table des préfets des MRC de la Gaspésie, est le partenaire signataire de la convention d'aide financière 2024 – 2029 avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie. Fait à noter, le Regroupement était aussi le fiduciaire de la précédente entente de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie (2017 – 2024).

Ce plan d'action régional a été rédigé par le Regroupement des MRC de la Gaspésie en collaboration avec les partenaires en développement social de la région, dont le comité de gestion de l'Alliance. Il prend aussi en compte les apprentissages faits durant le précédent cycle de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie, entre autres, par l'entremise du plan d'action, que le comité de gestion de l'Alliance s'était donné en décembre 2023, pour la mise en œuvre des recommandations qui faisaient partie de la démarche évaluative effectuée par le *Centre d'Étude des COnditions de vie et des BESoins de la population* (ÉCOBES)[1].

Le Regroupement tient à remercier les partenaires qui ont contribué aux réflexions et au contenu de ce plan d'action régional; ce qui permet de pouvoir compter aussi sur leur collaboration pour sa mise en œuvre.

En terminant, il est important de mentionner que plusieurs données et organisations présentées dans ce document couvrent le territoire Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Il en est ainsi puisque les deux territoires font partie de la même région administrative et que plusieurs organisations couvrent ces deux territoires, et ce, bien que ce plan d'action concerne que la région de la Gaspésie.

Personne contact

Anik Truchon – Coordonnatrice au développement social
Regroupement des MRC de la Gaspésie
a.truchon@mrcgaspesie.org

[1] Gaudreau Lavoie, É., Boily, M. et Lepage, P. (2023). *Documentation et mesure des retombées et limites du modèle de financement par plans de communauté en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Portrait de situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale*. ÉCOBES – Recherche et transfert du Cégep de Jonquière, 91 p.

Regroupement des MRC de la Gaspésie

Introduction

Ce plan d'action régional concerté de l'Alliance pour la solidarité de la Gaspésie (ci-après nommé : « l'Alliance ») s'appuie sur tout le travail de collaboration accompli, par les nombreux partenaires de la région depuis plusieurs années, ainsi que sur le fonctionnement régional par plan de communauté[2]. Ce fonctionnement caractérise le développement social et les mobilisations territoriales intersectorielles en Gaspésie.

Entre 2004 et 2007, soit en réponse à une demande du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la région a procédé à la mise en œuvre de l'approche territoriale intégrée (ATI). Cette entente de collaboration régionale visait l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté. Elle a permis d'offrir du soutien financier et technique aux MRC afin qu'elles élaborent, grâce à une réflexion collective et stratégique, des plans d'action territoriaux basés sur leur connaissance des besoins et des ressources propres à chacun de leurs territoires respectifs.

Suite à cela, les collaborations entre les partenaires territoriaux et régionaux ainsi que les divers leviers se sont poursuivies. C'est ce qui a aussi donné naissance au fonctionnement par plan de communauté dans la région, et ce, grâce, entre autres, à la souplesse accordée par les différents leviers financiers impliqués. Fait à noter, c'est depuis 2015 que ce mode de fonctionnement est officiellement en place dans la région.

Depuis ce temps et malgré quelques enjeux ainsi qu'une pandémie (COVID-19); les nombreux partenaires de la région ont continué à travailler en concertation et à se mobiliser autour des plans de communauté territoriaux et sur des organismes communautaires très engagés, entre autres, dans la mise en œuvre des plans de communauté. Le tout dans le but de continuer à mettre en œuvre des actions visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et ainsi contribuer à diminuer les inégalités sociales.

La Gaspésie peut donc compter sur la force des cinq mobilisations territoriales intersectorielles en développement social et sur leur mécanisme de gouvernance bien défini. Elle peut aussi compter sur l'implication active de nombreux partenaires et sur des organismes communautaires très engagés dans leur communauté, tout en étant appuyée par les élu.e.s dans ce mode de fonctionnement par plan de communauté. Cela permet de répondre plus facilement et rapidement à divers enjeux sociaux vécus dans les communautés gaspésiennes. C'est d'ailleurs un des constats positifs faits, suite à la période pandémique vécue, dans les dernières années.

De plus, le fonctionnement par plan de communauté permet d'agir davantage en cohérence pour répondre aux enjeux et aux besoins des communautés et ainsi viser à maximiser les différents leviers

[2] Le plan de communauté est issu de la mobilisation territoriale intersectorielle en développement social. Il inclut un volet de planification stratégique et fait état des besoins financiers pour des actions concertées rattachées entre autres à des enjeux reliés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et aux besoins des personnes plus vulnérables (de la petite enfance jusqu'aux ainé.e.s) de leur territoire.

financiers disponibles. Grâce à l'implication de divers partenaires régionaux, il permet aussi d'offrir du soutien à l'ensemble des équipes territoriales en développement social de la région.

Il est important de souligner que le financement provenant de l'Alliance et celui de la Fondation Lucie et André Chagnon sont les leviers financiers majeurs actuellement impliqués dans le financement des plans de communauté. Les autres sources de financement proviennent par exemple de MRC, parfois de mesures ministérielles et/ou d'autres organisations.

C'est pourquoi, depuis 2019, les mobilisations territoriales intersectorielles en développement social des cinq territoires de MRC de la Gaspésie et leurs plans de communauté sont au cœur de la mise en œuvre de l'Alliance dans la région. L'octroi du financement de l'Alliance ne se fait donc pas par appel de projets, mais par l'entremise de ces plans de communauté. Ce plan d'action régional est donc en continuité avec le précédent cycle de l'Alliance qui s'est déployé en Gaspésie (2017 – 2024).

Regroupement des MRC de la Gaspésie

SECTION 1 - FONCTIONNEMENT DE L'ALLIANCE EN GASPÉSIE

1. La structure de gouvernance régionale retenue

Le Regroupement des MRC de la Gaspésie, via la Table des préfets des MRC de la Gaspésie, est le partenaire signataire de la convention d'aide financière 2024 – 2029, avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour la mise en œuvre de l'Alliance dans les cinq MRC de la Gaspésie.

Avant que ce plan d'action régional soit déposé à la ministre; il a été soumis au comité de gestion de l'Alliance pour recommandation et ensuite à la Table des préfets des MRC de la Gaspésie pour adoption. Ce sera le même type de mécanisme qui sera appliqué lorsque des modifications seront apportées dans ce plan d'action, et ce, d'ici à la fin de sa mise en œuvre en mars 2029.

À noter, il est déjà planifié qu'une mise à jour de ce plan d'action régional soit effectuée pour le mois de mars 2026.

A. Comité de gestion

En tenant compte, entre autres des apprentissages faits lors de la mise en œuvre du précédent Alliance en Gaspésie et du fonctionnement du précédent comité de gestion, la composition et le mandat de ce comité régional ont été mis à jour en collaboration avec les partenaires qui le compose. Un comité de financement issu du comité de gestion est donc ajouté.

Composition

Le comité de gestion est constitué d'un.e représentant.e de chacune des 14 organisations suivantes :

- Démarche intégrée en développement social de La Côte-de-Gaspé
- Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie
- Réseau de développement social Rocher-Percé
- MRC Avignon
- MRC de Bonaventure
- Regroupement des MRC de la Gaspésie
- Regroupement des organismes communautaires autonomes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – Corporation de développement communautaire
- Complice persévérance scolaire Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- Table de concertation féministe Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- Table Saines habitudes de Vie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- Réseau de développement social Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- Direction de la santé publique de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- Direction régionale de Services Québec de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine / Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Direction régionale de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine / Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La grande majorité de ces organisations ont délégué des membres au comité de gestion lors du précédent Alliance. Pour ce nouveau cycle de l'Alliance; Complice persévérance scolaire Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation joignent le comité de gestion. Cela permet aussi de favoriser davantage de cohérence en ce qui concerne le développement social en Gaspésie.

Le Regroupement des MRC de la Gaspésie assure la coordination de ce comité régional.

La fréquence des rencontres est de deux par année et selon les besoins.

Mandat

- Collaborer à la mise en œuvre et au suivi de ce plan d'action régional, tout en s'assurant d'une cohérence avec les réalités territoriales et régionales et les obligations ministérielles;
- S'assurer de la mise en place d'une démarche évaluative entourant l'Alliance en Gaspésie, qui sera faite en collaboration avec les partenaires la région, et ce, avant la fin de la mesure en mars 2029;
- Recommander à la Table des préfets des MRC de la Gaspésie, avant qu'elles soient soumises au ministère, les redditions de comptes exigées par le ministère ainsi que ce plan d'action régional et ses mises à jour.

B. Comité de financement qui est issu du comité de gestion de l'Alliance

Composition

- Directeur – Regroupement des MRC de la Gaspésie
- Coordonnatrice au développement social – Regroupement des MRC de la Gaspésie
- Répondant régional de l'Alliance – Direction régionale de Services Québec de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine / Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Agente de planification, programmation et recherche en développement des communautés – Direction de la santé publique de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- Coordonnatrice – Table de concertation féministe Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Ce comité est également coordonné par le Regroupement des MRC de la Gaspésie.

Mandat

- Prendre les décisions concernant les investissements de l'Alliance, soit en validant l'admissibilité des projets, en tenant compte que les projets recommandés doivent respecter les critères d'admissibilité et des modalités de ce plan d'action.

Mécanisme de fonctionnement du comité

Pour les projets issus des plans de communauté, de chaque mobilisation territoriale intersectorielle en développement social de la région

Par consultation courriel, selon les besoins. Délai de consultation de 5 jours ouvrables.

Pour ce faire, suite aux rencontres et échanges qui font partie du fonctionnement par plan de communauté et qui est décrit plus en détail dans la section *Gestion de l'enveloppe et soutien aux actions* de ce plan d'action régional; la coordonnatrice au développement social achemine au comité les projets qu'elle recommande de financer, soit la fiche action complète de chaque projet qui est issu du plan de communauté concerné.

Les membres du comité doivent répondre à la consultation en donnant leur accord ou leur refus et en partageant leurs interrogations si tel est le cas, et ce, pour chacun des projets recommandés.

Advenant qu'un des membres du comité s'oppose au financement d'un projet recommandé, une rencontre express virtuelle du comité de financement devra se tenir pour discuter plus en détail du projet avant de rendre la décision finale.

Une fois la période de consultation terminée et avant que le financement puisse être attribué, la coordonnatrice au développement social envoie un courriel à l'ensemble du comité de financement pour officialiser le tout.

Pour le financement pour des projets régionaux

Considérant qu'il n'y a pas de plan de communauté régional actuellement, le mécanisme de fonctionnement reste à définir d'ici 2027.

2. Équipe de gestion de l'Alliance en Gaspésie

La coordonnatrice au développement social du Regroupement des MRC de la Gaspésie agit à titre de responsable de la gestion et de la coordination de l'Alliance en Gaspésie. Elle peut aussi compter sur le soutien et la contribution de l'équipe de direction du Regroupement pour la réalisation de son mandat.

Coordonnatrice au développement social

- Rédige et met en œuvre, en collaboration avec les partenaires, le plan d'action régional concerté 2024 – 2029 de l'Alliance en Gaspésie et assure la coordination du comité de gestion;
- Assure la gestion du fonds de l'Alliance (rédaction de protocoles d'entente, analyse des redditions de comptes des partenaires, suivi budgétaire, redditions de comptes auprès du ministère, etc.);
- Participe à la concertation régionale et soutient les mobilisations territoriales dans la mise en œuvre de leur plan de communauté et participe aux rencontres qui s'y rattachent;

- Soutient les porteurs de projets dans l'élaboration, le dépôt et le suivi des projets soutenus par le fonds de l'Alliance;
- Soutient l'organisation dans différents dossiers de développement social;
- Assure la représentation de l'organisation dans divers lieux de concertation en développement social.

Directeur

- Assiste la coordonnatrice dans la gestion administrative de l'Alliance, en veillant au bon fonctionnement des processus internes et à l'optimisation des ressources disponibles;
- Assure une communication fluide et efficace avec le conseil d'administration du Regroupement des MRC de la Gaspésie, garantissant que les décisions stratégiques et opérationnelles sont alignées avec les objectifs de l'Alliance;
- Soutient la coordonnatrice au développement social dans la réalisation de divers mandats et projets;
- Représente l'Alliance et le Regroupement des MRC de la Gaspésie dans divers forums, réunions et lieux de concertation en développement social, veillant à ce que les intérêts et les priorités de l'Alliance soient bien représentés;
- Participe aux activités de suivi et d'évaluation de l'Alliance, garantissant leur conformité aux standards et aux objectifs prévus;
- Assiste la coordonnatrice dans la réalisation de certains mandats concernant la gestion de l'Alliance.

Directrice des finances

- Fait la tenue des livres comptables avec précision et conformité aux normes comptables;
- Participe à l'optimisation des processus administratifs en collaboration avec la coordonnatrice;
- Prépare les rapports financiers et audits liés à l'Alliance;
- Appuie la coordonnatrice dans le suivi des protocoles d'entente soutenant financièrement des organisations partenaires.

Directrice adjointe

- Répond, de façon ponctuelle, à divers mandats demandés par la coordonnatrice au développement social.

Regroupement des MRC de la Gaspésie

3. Transition entre les Alliances

La mise en œuvre de l'Alliance 2024 – 2029 en Gaspésie se fait en continuité avec ce qui a été mis en place dans le cadre du précédent Alliance (2017–2024). Le tout en y apportant des améliorations, avec la collaboration des partenaires, pour continuer de cheminer collectivement dans les communautés en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale. Aussi pour s'assurer de contribuer à limiter les inégalités sociales dans une région où les enjeux sont nombreux, en raison de ce qui nous caractérise comme région et des moyens à notre disposition qui sont parfois limités.

Ce plan d'action régional prend aussi en compte les recommandations du rapport du *Centre d'Étude des COnditions de vie et des BESoins de la population* (ÉCOBES) [3] et le plan d'action, en lien avec ce rapport, que le comité de gestion de l'Alliance s'était donné en décembre 2023. Cette démarche évaluative entreprise au début de l'année 2022, par les mandataires des Alliances pour la solidarité de la Gaspésie et aussi des Îles-de-la-Madeleine, avait pour but de documenter et mesurer les retombées et les limites du modèle de financement par plan de communauté qui caractérise notre région. Par la même occasion, cette démarche a permis d'avoir un portait à jour pour notre région nommé *Rapport évolutif de la situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine*[4].

En 2024, une fois la période d'insécurité de 2022 – 2023 passée en ce qui a trait à la reconduction de l'Alliance; la transition entre les deux Alliances s'est bien déroulée vu que les mécanismes de fonctionnement de l'Alliance étaient déjà bien établis dans la région et les partenaires mobilisés. La souplesse accordée par le ministère durant cette période transitoire a ainsi permis de poursuivre le financement de projets dans les communautés gaspésiennes, considérant que le fonctionnement par plan de communauté est un mécanisme en continu et que la priorisation des actions issues de ces plans est mise à jour annuellement. Depuis 2019, nous pouvons aussi compter sur la précieuse collaboration du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, particulièrement de notre répondant régional, pour la mise en œuvre de l'Alliance en Gaspésie.

[3] Gaudreau Lavoie, É., Boily, M. et Lepage, P. (2023). *Documentation et mesure des retombées et limites du modèle de financement par plans de communauté en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Portrait de situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale*. ÉCOBES – Recherche et transfert du Cégep de Jonquière, 91 p.

[4] Ibid.

Regroupement des MRC de la Gaspésie

4. Mobilisation et concertation des acteurs territoriaux et régionaux

A. Les mobilisations territoriales intersectorielles et les équipes en développement social

Comme mentionné en introduction, les mobilisations territoriales intersectorielles en développement social (ci-après nommée : « mobilisation territoriale ») sont bien établies dans chacun des cinq territoires de MRC de la Gaspésie.

Chaque mobilisation territoriale est chapeautée par une **équipe en développement social** qui fait partie prenante de l'équipe de la MRC pour les territoires de La Côte-de-Gaspé, de Bonaventure et Avignon. Pour le territoire du Rocher-Percé, le réseau de partenaires en développement social a constitué un organisme sans but lucratif. En Haute-Gaspésie, la mobilisation territoriale est sous l'aile d'un fiduciaire.

Ces équipes ont, entre autres, pour mandat de mettre en œuvre leur plan de communauté en collaboration avec les nombreux partenaires de leur territoire. Les mobilisations territoriales sont constituées en majorité d'organismes communautaires, mais aussi de ministères et d'organismes gouvernementaux, des municipalités, des élu.e.s de leur territoire, etc. Chacune des mobilisations territoriales possède sa propre structure de gouvernance.

Voici plus d'informations au sujet de la **structure de chacune des mobilisations territoriales** de la Gaspésie :

Territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie

La Démarche intégrée en développement social (DIDS) de La Haute-Gaspésie est un espace de concertation intersectorielle bien établi, qui a vu le jour en 2012 et qui regroupe plus d'une quarantaine d'organisations de différents milieux de toute la MRC (institutionnels, communautaires, scolaires, économiques et municipaux) autour d'enjeux communs en matière de développement social. La DIDS est un maillon important du développement global en Haute-Gaspésie, puisqu'elle fait référence aux conditions de vie de l'ensemble des individus (de 0 à 100 ans).

Territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé

La Démarche intégrée en développement social de La Côte-de-Gaspé se veut le lieu de rassemblement des acteurs qui souhaitent travailler ensemble à l'amélioration de la qualité de vie de leur population. Près de dix ans après les débuts de la mobilisation de nos partenaires, c'est sous le chapeau du développement social que leurs partenaires se rassemblent pour : améliorer le bien-être et la qualité de vie de la population; et développer le pouvoir d'agir Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, pour l'ensemble de la population (0 – 100 ans) de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Territoire de la MRC du Rocher Percé

Le Réseau en développement social Rocher-Percé – Raison d'être : améliorer le pouvoir collectif d'agir et la qualité de vie des citoyennes et citoyens de la MRC du Rocher-Percé, notamment par les moyens suivants : mobiliser le milieu, documenter les besoins du milieu et stimuler le développement d'actions concertées en réponse aux enjeux prioritaires.

Territoire de la MRC de Bonaventure

La MRC de Bonaventure a choisi de positionner l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyen.ne.s comme priorité de son développement global. Pour eux, il importe d'agir de façon concertée afin de mettre en place les conditions nécessaires pour soutenir les personnes en situation de vulnérabilité. La mobilisation et la concertation des partenaires sont indispensables à leur développement collectif durable. La mobilisation des partenaires est le moteur du développement social du territoire. Un nombre impressionnant de partenaires provenant de différents organismes ainsi que des représentants citoyen.ne.s s'impliquent dans la démarche.

Territoire de la MRC Avignon

La démarche mise en œuvre sur le territoire vise à améliorer les conditions de vie de ses citoyennes et citoyens. Elle est le résultat d'une étroite collaboration entre les parties prenantes de différents secteurs qui s'engagent ensemble pour répondre aux besoins de la communauté et favoriser le bien-être collectif. Par la concertation intersectorielle, la démarche vise à favoriser la contribution des partenaires et la participation de la population afin d'élaborer un plan de communauté qui oriente la MRC et les organisations qui œuvrent sur le territoire.

B. La mise en œuvre de l'Alliance en Gaspésie

Comme ce fut le cas pour le précédent Alliance, il n'y a pas d'espace de concertation distinct qui est créé à l'échelle territoriale pour la mise en œuvre l'Alliance en Gaspésie. Les coordonnateur.trice.s des équipes en développement social de chaque mobilisation territoriale gaspésienne font partie du comité de gestion de l'Alliance. Ainsi la surconcertation des partenaires est évitée et cela favorise plutôt la cohérence et la reconnaissance de ce qui se fait déjà dans les mobilisations territoriales, tout en s'assurant d'avoir des liens en continu entre le niveau régional et territorial pour le déploiement de l'Alliance dans la région.

En ce sens, la coordonnatrice au développement social au Regroupement des MRC de la Gaspésie collabore avec les équipes de développement social de la région et elle s'implique selon les besoins dans leur mobilisation territoriale. Elle offre aussi son soutien pour la mise en œuvre de leur plan de communauté, en plus d'octroyer le financement de l'Alliance aux organismes.

C. Les collaborations régionales

Les partenariats entre les différentes organisations régionales en développement social sont nombreux en Gaspésie. D'abord et comme en témoigne précédemment le nombre d'organisations qui composent le comité de gestion de l'Alliance Gaspésie.

Regroupement des MRC de la Gaspésie

Voici plus de détails sur la mission de ces organisations régionales qui composent le comité de gestion et à cela s'ajoute, les organisations gouvernementales :

Le Réseau de développement social Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Un réseau intersectoriel de partenaires qui œuvrent de façon concertée pour le développement social des communautés de la région Gaspésie-Les Îles dans le but de réduire les inégalités sociales et d'améliorer les conditions de vie des citoyen.ne.s.

Regroupement des organismes communautaires autonomes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – Corporation de développement communautaire

Regroupe les organismes communautaires autonomes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui sont préoccupés par des questions sociales et de santé et qui participent au développement de leur communauté.

Complice persévérance scolaire Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Suscite la mobilisation et soutient les initiatives qui favorisent la persévérance scolaire ainsi que la réussite éducative des jeunes de la région.

Table Saines habitudes de vie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Arrime les expertises intersectorielles dans la création, l'adaptation et le maintien d'environnements favorables aux saines habitudes de vie afin d'optimiser le pouvoir d'agir des organisations, des municipalités et des citoyen.ne.s.

Table de concertation féministe Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Un réseau féministe d'échanges, d'appuis, d'informations et d'actions par lequel les groupes de femmes de la région s'outillent et se concertent pour intervenir dans toute situation qui met en jeu les intérêts et les droits de femmes, et ce, au plan local et régional d'abord et aussi au plan national et international.

D. Les partenariats reliés au fonctionnement par plan de communauté

Plusieurs organisations régionales, qui font aussi partie du comité de gestion de l'Alliance, sont très impliquées dans le fonctionnement par plan de communauté dans la région.

Composition de l'**équipe des régionales en développement social de la Gaspésie-Les Îles** (ci-après nommée : « équipe des régionales en DS de la GÎM ») :

- Regroupement des MRC de la Gaspésie;
- Réseau de développement social Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
- Regroupement des organismes communautaires autonomes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – Corporation de développement communautaire;
- Complice persévérance scolaire Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
- Table Saines habitudes de vie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
- Direction de la santé publique de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Regroupement des MRC de la Gaspésie

Le fonctionnement par plan de communauté nécessite des rencontres annuelles entre ces partenaires régionaux et les équipes territoriales en développement social, entre autres, pour ce qui concerne l'octroi de financement.

Il y a aussi plusieurs autres collaborations au sein de l'équipe des régionales en DS de la GÎM, que ce soit au sujet du soutien offert aux équipes en développement social pour la mise en œuvre de leur plan de communauté ou pour d'autres dossiers qui concernent le développement social de la région.

E. Plusieurs concertations régionales en développement social

Depuis la précédente Alliance, la coordonnatrice au développement social du Regroupement des MRC de la Gaspésie s'implique aussi dans divers espaces de concertation régionale, qui sont sous la responsabilité d'autres organisations et dans des dossiers qui concernent le développement social de la région :

- Conférence administrative régionale / Volet « social »;
- Table en développement social Gaspésie-Les Îles;
- Comité régional – Lutte contre la pauvreté;
- Comité régional – Évaluation;
- Comité régional – Alimentation de proximité;
- Comité régional de la Table Saines habitudes de vie Gaspésie-Les Îles;
- Communauté de pratique des RH responsables des Politiques MADA dans les 5 MRC de la Gaspésie;
- Dossier services de garde;
- Dossier camps de jour.

Le Regroupement des MRC de la Gaspésie étant le partenaire signataire de la convention de l'Alliance avec le ministère cela permet aussi d'avoir l'appui et la collaboration des élu.e.s, des municipalités et des MRC dans la mise en œuvre de l'Alliance en Gaspésie, de même que pour d'autres thématiques et enjeux concernant le développement social.

5. Participation des personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale à la gouvernance, à la mise en œuvre et au suivi de l'Alliance

Comme plusieurs autres thématiques de ce plan d'action régional, c'est principalement par l'entremise du fonctionnement par plan de communauté et des mobilisations territoriales que la participation des personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale se fait. Elles peuvent compter sur la grande implication des organismes communautaires dans leurs espaces de concertation. Considérant, entre autres, que ces derniers ont l'occasion de côtoyer ces personnes sur une base régulière, c'est l'un des moyens pour prendre en compte leurs besoins. Notons également qu'elles ont aussi, dans leur structure de gouvernance décisionnelle, des citoyen.ne.s qui siègent à leur conseil d'administration.

Regroupement des MRC de la Gaspésie

Dans l'ensemble des territoires gaspésiens, la participation de ces personnes est déjà favorisée et effective dans plusieurs cas, au sein de leurs divers espaces de concertation qui sont en place, mais non présents au niveau décisionnel. Les équipes en développement social territoriales et leurs partenaires démontrent de l'intérêt à cheminer davantage sur le sujet. Ils savent déjà très bien que, pour y arriver, ces personnes doivent être soutenues par divers moyens et accompagnées, mais aussi que leurs intérêts et leurs capacités à s'impliquer doivent être pris en compte.

Lors de la rencontre du comité de gestion de l'Alliance de février 2025, il a été question de la participation des personnes vivant en situation de pauvreté. Les partenaires du comité sont intéressés à poursuivre les discussions afin d'arriver à déterminer comment, collectivement, nous pourrions tenter d'aller plus loin régionalement à ce sujet, et ce, durant ce présent cycle de l'Alliance. Le tout en prenant en compte, ce qui se fait déjà dans les mobilisations territoriales et en s'inspirant des bonnes pratiques mises en place ailleurs au Québec. Pour ce faire, les discussions sur le sujet se poursuivront activement au sein du comité de gestion de l'Alliance.

Des partenaires ont déjà signifié le besoin d'être outillés davantage sur le sujet, mais en se rappelant aussi que la lutte contre la pauvreté est au cœur des plans de communauté et que les projets financés ont pour but de viser à contrer les inégalités sociales.

Lors de la précédente Alliance, le financement a, entre autres, permis la mise en place de la démarche Représent'Action dans la région. Elle a d'abord vu le jour dans la MRC Avignon et la MRC de Bonaventure pour ensuite se déployer dans les 3 autres MRC gaspésiennes. Cette démarche, portée par *Droits et recours santé mentale Gaspésie-Les Îles,* a pour but de recruter, d'outiller et de soutenir des personnes premières concernées, c'est-à-dire vivant ou ayant vécu des enjeux de santé mentale afin qu'elles s'intègrent à des lieux décisionnels ou encore à des chantiers de travail destinés à la planification, à l'organisation, voire à l'amélioration des soins et des services offerts en matière de santé mentale en Gaspésie. Elle vise donc principalement à soutenir leur participation active. Elle préconise une prise de parole collective (au « nous » plutôt qu'au « je ») issue d'un processus démocratique. Elle permet aux personnes expertes de leur vécue de se rencontrer et de s'exprimer sur ce qu'elles vivent lorsqu'elles reçoivent des services, sur les améliorations qu'elles souhaitent et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, tout en favorisant la création de liens et le partage expérientiel.

Ce projet est donc bien ancré en Gaspésie. Les personnes premières concernées sont impliquées dans les espaces de concertation en santé mentale de chacune des mobilisations territoriales de la région, ce qui permet par le fait même aux partenaires de s'en inspirer.

Regroupement des MRC de la Gaspésie

SECTION 2 - ÉTAT DE SITUATION

1. Portrait de la région et des territoires

Tel qu'indiqué précédemment, le Regroupement des MRC de la Gaspésie a mandaté, en 2022, le Centre ÉCOBES à faire un portrait de la région.

Ce portrait, demandé à être inclus dans ce plan d'action régional, est disponible en suivant le lien suivant : Portrait-Statistique-GIM_Ecobes_Final.pdf[5]. Il présente en détail les différentes caractéristiques socioéconomiques de la Gaspésie.

Outre ce portrait, nous considérons également les travaux réalisés par de nombreux partenaires qui ont également proposé des outils décrivant la région selon des angles généraux ou sectoriels. Ceux-ci sont riches d'informations et permettent de porter un regard sur les réalités de la région.

Tableau 1. *Différents documents qui présentent un portrait de la région*

Titres et accès aux documents	Auteur.e.s	Contenu
Documentation et mesure des retombées et limites du modèle de financement par plans de communauté en Gaspésie – Îlesde-la-Madeleine. Portrait de situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale.	Centre ÉCOBES	Portrait de la Gaspésie
Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) 2022	DSP GÎM	Présentation de la proportion d'enfants vulnérables dans chacun des domaines de développement et dans au moins un domaine de développement
Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire : un portrait des adolescents de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine — Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie	CISSS de la Gaspésie	Communiqué de presse présentant des constats préliminaires pour la région de l'enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) 2022 – 2023
La santé et le bien-être de la population Avignon	DSP GÎM	Portrait de la santé à l'échelle de la MRC Avignon
La santé et le bien-être de la population de Bonaventure	DSP GÎM	Portrait de la santé à l'échelle de la MRC de Bonaventure
La santé et le bien-être de la population de La Côte-de-Gaspé	DSP GÎM	Portrait de la santé à l'échelle de la MRC de La Côte-de-Gaspé

[5] Gaudreau Lavoie, É., Boily, M. et Lepage, P. (2023). *Documentation et mesure des retombées et limites du modèle de financement par plans de communauté en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Portrait de situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale*. ÉCOBES – Recherche et transfert du Cégep de Jonquière, 91 p.

Titres et accès aux documents	Auteur.e.s	Contenu
La santé et le bien-être de la population de la Haute-Gaspésie	DSP GÎM	Portrait de la santé à l'échelle de la MRC de La Haute-Gaspésie
La santé et le bien-être de la population du Rocher-Percé	DSP GÎM	Portrait de la santé à l'échelle de la MRC du Rocher-Percé
La santé et le bien-être des ANGLOPHONES de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	DSP GÎM	Portrait de la santé de la population anglophone de la Gaspésie
Portrait socioéconomique de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Direction du marché du travail et des services spécialisés Direction générale de Services Québec de la GÎM MESS	Information sur le marché du travail en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Indice de vitalité économique des territoires. Édition 2023	Institut de la statistique du Québec	Présentation de l'indice de vitalité économique des municipalités et MRC du Québec
Panorama des régions du Québec	Institut de la statistique du Québec	Présentation socioéconomique des régions du Québec
Fiches démographiques. Les régions administratives du Québec en 2024	Institut de la statistique du Québec	Présentation des caractéristiques démographiques des régions du Québec
Portrait régional de l'habitation	Société d'habitation du Québec	Portrait des conditions d'habitation des citoyen.ne.s de la région
État des lieux 2023-2024 pour la transition socioécologique de la Gaspésie vers la carboneutralité	Collectivités Zéro Émission Nette Gaspésie	Portrait global du territoire gaspésien et de ses populations et synthèse sur les questions relatives aux perturbations climatiques concernant la région de la Gaspésie.
État des lieux 2025	Table de concertation féministe Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	État des lieux – Les grands enjeux régionaux en condition féminine

Quoique nous considérions le rapport du Centre ÉCOBES comme étant le portrait de la région, nous nous permettons dans les prochaines lignes d'exacerber certaines caractéristiques de la région.

Regroupement des MRC de la Gaspésie

A. Territoire

La Gaspésie, qui comprend cinq MRC, 42 municipalités, 10 territoires non organisés et trois communautés autochtones, dont deux sont constituées en réserve, fait partie de la région administrative Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Contrairement à la majorité du territoire québécois, le territoire gaspésien est peuplé de façon longiligne, l'intérieur du territoire étant montagneux et inhospitalier. La Gaspésie étant une région maritime, l'essentiel de son territoire s'est développé grâce à la présence du Saint-Laurent et de la Baie-des-Chaleurs, servant autant à la pêche qu'au transport. Hormis quelques exceptions comme Murdochville, le territoire est composé d'une multitude de centres villageois de plus ou moins grande envergure répartie sur plus de 600 kilomètres de côtes.

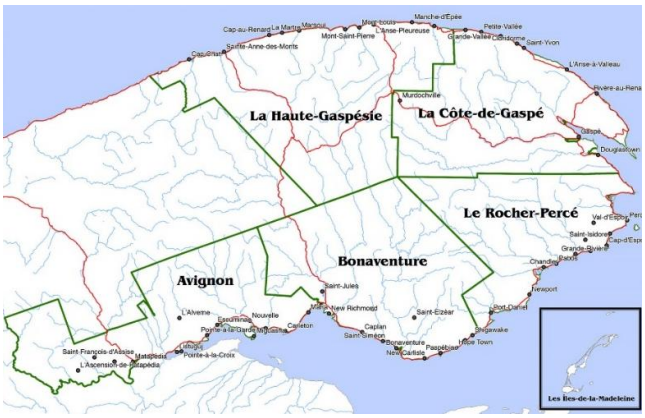


Figure 1. Carte de la Gaspésie

B. Profils socioéconomiques

I. Indice de vitalité économique

L'indice de vitalité économique (IVE) est l'outil utilisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour mesurer la vitalité des municipalités et MRC du Québec. Il comprend trois indicateurs que sont le marché du travail (taux de travailleurs des 25 et 64 ans), le niveau de vie (revenu total médian des particuliers des 18 ans et plus) et la dynamique démographique (taux d'accroissement annuel moyen). L'indice est utilisé pour moduler la répartition d'enveloppes budgétaires vouées au développement local et régional. Seulement deux localités de la Gaspésie présentent un indice dont la valeur est positive, soit Gaspé et Maria[6].

Le ministère catégorise en quintiles les MRC selon leur IVE, considérant celles qui ont le meilleur indice dans le premier et inversement celles qui ont le moins bon résultat dans le cinquième.

La MRC de La Côte-de-Gaspé est la seule MRC de la région qui propose un indice de vitalité économique qui la place dans le quatrième quintile alors que les quatre autres MRC se retrouvent dans le cinquième quintile.

[6] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2023). *Bulletin d'analyse – Indice de vitalité économique des territoires.* Édition 2023, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 1-47 [https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2023.pdf], consulté le 27 janvier 2025

Les données concernant la population active, le taux de chômage, d'activités et d'emploi sont en forte amélioration depuis quelques années, même s'ils affichent toujours un retard en comparaison avec la moyenne provinciale. À titre d'exemple, pour le mois de novembre 2024, le taux de chômage s'est établi à 7,3 % en Gaspésie, ce qui représente une forte amélioration en comparant avec le taux qui dépassait les 20 % il y a quelques années à peine[7]. Malgré ces améliorations, la population régionale est plus dépendante aux transferts gouvernementaux que celle de l'ensemble du Québec et les salaires et revenus y sont également plus faibles. Cette réalité est cohérente avec les indicateurs de l'emploi.

Tableau 2. *Indice de vitalité économique par MRC*

MRC	Indice	Rang (sur 104)	Quintile
Avignon	-12,134 7	97	5
Bonaventure	-9,463 5	89	5
Côte-de-Gaspé	-2,980 2	67	4
Haute-Gaspésie	-20,245 0	104	5
Rocher-Percé	-14,521 8	103	5

En 2022, le salaire horaire médian des employé.e.s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine était de 25,00 $ de l'heure, en augmentation par rapport à 2012, où il était de 18,00 $ de l'heure. Dans l'ensemble du Québec, les salaires étaient légèrement plus élevés, atteignant 26,95 $ de l'heure en 2022 contre 19,65 $ en 2012. De plus, dans les deux unités territoriales, celui des femmes est presque chaque année inférieure à celui des hommes. Toutefois, l'écart entre les genres est généralement moins élevé dans la région que dans l'ensemble du Québec.

Concernant le salaire hebdomadaire médian, il s'élevait à 939,60 $ par semaine en 2022 dans la région, comparé à 678,38 $ par semaine en 2012. En comparaison, le salaire hebdomadaire médian était de 1 000,00 $ au Québec en 2022, contre 720,00 $ en 2012. L'écart entre les genres reste toujours en faveur des hommes, que ce soit dans la région ou dans l'ensemble du Québec.

En 2020, 14,3 % de la population de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine vivaient dans un ménage en situation de faible revenu, selon la Mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI). Cette proportion est légèrement supérieure à celle observée dans l'ensemble du Québec (11,9 %), mais elle a diminué depuis 2015, où elle était de 16,5 %. Des disparités importantes existent dans la fréquence du faible revenu en fonction des caractéristiques des personnes et des ménages, avec une exposition plus élevée pour les personnes vivant seules (42 % d'entre elles). La fréquence du faible revenu varie également au sein des territoires de MRC de la région, la proportion de ménages à faible revenu étant de 19,3 % en Haute-Gaspésie contre 12 % dans la MRC de La Côte-de-Gaspé.

[7] Québec, MINISTÈRE EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE (2024). Bulletin du marché du travail – Région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Novembre 2024, [En ligne], Québec, L'Institut, p. 1-6 [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/imt/bulletins-mensuels/11-gaspesie/2024/BI_BULLETIN_Marche_Travail_GIM_novembre_2024_MESS.pdf]

II. Profil démographique

Le profil démographique de la région est marqué par deux éléments majeurs, soit le vieillissement de la population et un déficit démographique induit par l'exode vécu lors des années antérieures.

a. Vieillissement de la population

La région présente une proportion de 31,2 % de personnes âgées de 65 ans et plus, ce qui constitue la proportion la plus élevée du Québec et l'une des plus élevées du Canada. Contrairement à la situation sur l'ensemble du Québec, cette proportion dépasse largement celle des jeunes de moins de 20 ans, qui est de 16,4 %, la plus faible de toutes les régions du Québec. L'âge moyen de la population dans cette région est de 48,8 ans, le plus élevé parmi toutes les régions[8].

Si la population vieillit, les aîné.e.s de la région vieillissent également. En 1981, 38 % des aîné.e.s avaient 75 ans et plus. Cette même proportion était de 44 % en 2011 et sera, selon les prévisions, de 59 % en 2036.

b. Déficit démographique

La région a connu une importante baisse de sa population au cours de son histoire récente. À titre d'exemple, entre 1986 et 2016, la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a diminué de 19,7 % alors que, pour la même période, celle de l'ensemble du Québec a augmenté de 25 %. La situation économique de l'époque explique en grande partie cette situation où la population en âge de travailler a dû quitter la région pour trouver du travail ailleurs. D'autres facteurs, comme l'absence d'établissement scolaire postsecondaire, ont également joué un rôle de cette situation.

Heureusement, au cours des dernières années, la région a su déjouer les pronostics à son égard et a pu augmenter sa population, et ce, depuis 5 ans. La Gaspésie est l'une des quelques régions du Québec où les décès sont plus nombreux que les naissances. Elle a donc dû compter sur les migrations interrégionales et à de moindres mesures celles interprovinciales et internationales pour réaliser un tel exploit.

Les prévisions démographiques de l'Institut de la statistique du Québec ont ainsi été révisées, prévoyant toujours à long terme une diminution de la population, mais en affirmant prévoir une diminution plus modeste que jadis anticipée. [9]

c. Portrait des ménages

La région compte une part croissante de couples sans enfant, en raison du vieillissement de la population, incluant les couples dont les enfants ont quitté la maison.

Après une baisse importante du nombre d'enfants de 18 ans et moins au cours des dernières années, cette tranche de la population devrait se stabiliser dans les prochaines années. La

[8] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2024). *Panorama des régions du Québec. Édition 2024*, [En ligne], Québec, L'Institut, 294 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2024.pdf]

[9] INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). *Fiches démographiques – Les régions administratives du Québec en 2024*, [En ligne], Québec, L'Institut, 54 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/fiches-demographiques-regions-administrativesquebec-2024.pdf].

proportion d'enfants est tout de même inférieure à la moyenne québécoise dans l'ensemble des MRC du territoire.

La stabilité de la part des familles monoparentales au niveau régional masque des différences significatives entre les territoires locaux, ce qui peut avoir des implications en matière d'accès aux ressources et aux services pour ces familles. Il serait pertinent de comprendre les raisons de ces différences et de voir comment des initiatives peuvent être mises en place et adaptées pour répondre aux besoins de chaque territoire.

III. Scolarité

Seize municipalités de la région ne disposent pas d'école primaire sur leur territoire. L'accès physique aux établissements de formation postsecondaire est encore plus restreint pour la majorité de la population régionale. Plus de la moitié des élèves du primaire et du secondaire fréquentent une école située en milieu défavorisé, ce qui est supérieur à la moyenne québécoise.

Le taux de diplomation et de qualification après sept ans au secondaire s'améliore constamment dans la région, tant chez les garçons que chez les filles. Le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification du secondaire a diminué de manière significative dans la région au cours des dix dernières années, en particulier chez les garçons. Les taux de décrochage scolaire chez les garçons et les filles de la Gaspésie sont inférieurs à ceux de l'ensemble du Québec.

Les jeunes de la région sont plus nombreux à accéder à la formation générale pour adultes et à la formation professionnelle sept ans après leur entrée au secondaire que ceux de l'ensemble du Québec. Dans ces deux cas, les garçons sont majoritairement représentés. En revanche, ils sont moins nombreux à accéder au cégep sept ans après leur entrée au secondaire.

Pour les jeunes qui accèdent au cégep, le taux d'obtention d'un DEC deux ans après la durée prévue est nettement plus faible que dans l'ensemble du Québec et diminue de façon constante depuis les dix dernières cohortes. Cette baisse est particulièrement marquée chez les filles.

Bien que la situation se soit améliorée au cours des dix dernières années, la population de la Gaspésie reste moins scolarisée que celle de l'ensemble du Québec. La situation de l'éducation dans la région comporte certains défis, notamment en matière d'accès, mais présente également plusieurs points positifs et des améliorations visibles. Le fait que les jeunes accèdent à la formation professionnelle en plus grande proportion qu'ailleurs semble cohérent avec la structure économique régionale. Cependant, la diminution du taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales deux ans après la durée prévue du programme est un aspect préoccupant, d'autant plus que les effets de la pandémie ne sont pas encore pris en compte dans les données présentées.[10]

[10] Gaudreau Lavoie, É., Boily, M. et Lepage, P. (2023). *Documentation et mesure des retombées et limites du modèle de financement par plans de communauté en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Portrait de situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale*. ÉCOBES – Recherche et transfert du Cégep de Jonquière, 91 p.

IV. *Santé et habitudes de vie*

Les indicateurs régionaux de santé s'améliorent, mais restent inférieurs à la moyenne québécoise. En 2017 – 2019, l'espérance de vie était de 79,3 ans pour les hommes et de 83,2 ans pour les femmes, contre 80,8 ans et 84,4 ans pour le Québec. La sédentarité est plus répandue dans la région, souvent liée à des conditions socioéconomiques défavorables.

L'accès aux médecins, notamment de famille, est positif, mais la vaste étendue du territoire rend parfois l'accès physique aux soins difficile. Cette étendue influence aussi la moindre activité physique due à la nécessité de longs déplacements. De plus, les contraintes économiques peuvent limiter l'accès à des activités sportives ou de plein air.

V. *Minorité linguistique*

La population anglophone en Gaspésie représente une minorité linguistique qui fait face à plusieurs défis socioéconomiques. Notons la vulnérabilité accrue de cette communauté qui se retrouve souvent sans revenu ou sans emploi. Les anglophones de la région sont moins présents dans les catégories de revenus supérieurs et affichent un taux de scolarité inférieur à celui de leurs homologues francophones.

Les conditions de vie des anglophones sont marquées par un accès limité à certains services essentiels et une intégration socioéconomique plus difficile. Il est crucial de continuer à développer des politiques et des programmes adaptés aux besoins spécifiques de cette communauté afin de garantir une meilleure équité et une intégration harmonieuse dans la société gaspésienne.

Notons finalement la présence de trois communautés Mi'kmaw dont la langue utilisée est majoritairement l'anglais. Celles-ci présentent des réalités socioéconomiques, politiques et démographiques différentes de celles des communautés allochtones.

2. Préoccupations transversales

La région de la Gaspésie, malgré ses nombreux atouts, fait face à des préoccupations transversales qui touchent plusieurs aspects de la vie quotidienne de ses habitants. Ces préoccupations incluent des enjeux de santé, des défis en matière d'éducation, les effets du vieillissement de la population, etc. Ces éléments, bien que divers, sont interconnectés et nécessitent une approche globale pour assurer un développement harmonieux et durable de la région.

Notons d'abord celle du sous-financement des organismes communautaires de la région. À l'instar de bien d'autres partenaires, les enjeux de financement des activités de base de ces organismes représentent des freins à la lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale. Ces enjeux ont comme conséquence de précariser les équipes qui offrent des services à la population gaspésienne, d'accentuer les inégalités sociales et sont donc des freins à la justice sociale.

Regroupement des MRC de la Gaspésie

A. Vieillissement de la population

Comme mentionné précédemment, la région connaît d'importants bouleversements démographiques, notamment concernant le nombre de citoyen.ne.s et le vieillissement de la population. Ce phénomène provoque l'émergence de nouvelles réalités et donc de nouveaux besoins face auxquels des changements devront être apportés aux infrastructures, à la prestation de services, aux habitats, à la sécurité publique, aux transports, etc.

La disponibilité de la main-d'œuvre s'effrite aussi en Gaspésie, comme le démontre le taux de remplacement de la main-d'œuvre qui se situe à 41 %, soit le plus bas de la province et bien en deçà de la moyenne québécoise (83 %). Cette situation oblige la mise en place d'actions visant l'attraction et la rétention de main-d'œuvre. Heureusement, la Gaspésie connaît depuis quelques années une popularité sans précédent.

Outre les efforts déployés dans la région, d'autres facteurs ont également contribué à faire de la Gaspésie un endroit de choix pour de nombreux nouveaux arrivants. La pandémie de la COVID-19, la démocratisation du télétravail, l'attrait des montagnes et de la mer ainsi que l'offre d'une qualité de vie sans égale font que de plus en plus de gens choisissent la Gaspésie comme terre d'accueil. Ce mouvement de population est essentiel à la vitalité des territoires, mais met une pression supplémentaire sur la disponibilité des habitations. L'impact sur le marché de l'emploi a conséquemment des impacts sur la capacité des organisations d'offrir des services et d'idéaliser et de mettre en œuvre des projets.

Outre les impacts sur l'employabilité, le vieillissement de la population est souvent accompagné d'une baisse de la capacité financière des individus. En 2020, 14,3 % de la population vivait dans un ménage en situation de faible revenu et la fréquence du faible revenu pour les 65 ans et plus était de 27,4 %[11]. Il a également un impact sur les besoins de prestation de soins de santé, de services sociaux ou d'accompagnements.

B. Immigration

Comme cité précédemment, la Gaspésie attire de plus en plus de nouveaux arrivants et nombreux sont issus de l'immigration.

L'un des principaux enjeux pour les immigrants en Gaspésie est l'accès aux services essentiels. Étant donné la vaste étendue du territoire et la faible densité de population, il peut être difficile pour les nouveaux arrivants d'accéder aux services de santé, à l'éducation et aux services sociaux. Le manque de transport public aggrave ce problème, laissant les immigrants dépendants de l'automobile pour se déplacer. L'accession à la région se fait souvent par des programmes ou selon des règles strictes qui empêchent la mobilité et précarise les migrants.

[11] STATISTIQUE CANADA. (2023). (tableau). *Profil du recensement*. Recensement de la population de 2021. Produit nº 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 15 novembre 2023. [https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F] (site consulté le 5 mars 2024).

L'intégration culturelle est un autre défi de taille. La Gaspésie, avec sa culture distincte et ses traditions bien ancrées, peut représenter un environnement nouveau et parfois déroutant pour les immigrants. Les programmes d'intégration culturelle et les initiatives communautaires sont essentiels pour faciliter cette transition et encourager le sentiment d'appartenance parmi les nouveaux venus.

Le logement est une autre préoccupation majeure. Avec l'afflux de nouveaux arrivants, la pression sur le marché immobilier augmente, rendant difficile la recherche de logements abordables et adéquats. Les efforts doivent être redoublés pour construire de nouveaux logements et rénover ceux existants afin de répondre à la demande croissante.

L'immigration en Gaspésie présente en somme à la fois des défis et des opportunités. Une stratégie d'intégration bien pensée, incluant des mesures pour améliorer l'accès aux services, soutenir l'intégration culturelle et économique et répondre aux besoins en logement, est essentielle pour tirer parti des avantages de l'immigration. La région a l'avantage de bénéficier d'organisations qui soutiennent l'intégration des nouveaux arrivants. Mais ces derniers sont débordés et peinent à répondre à la demande, qui est de plus en plus complexe. En plus de ceux dédiés à l'accueil des nouveaux arrivants, d'autres organismes peuvent voir leur clientèle augmentée due à l'arrivée d'immigrants en région.

C. Changements climatiques

Les changements climatiques représentent l'un des plus grands défis de notre époque, touchant tous les aspects de la vie humaine. Alors que la température mondiale continue d'augmenter, les effets des changements climatiques se manifestent de manière de plus en plus évidente à travers des phénomènes météorologiques extrêmes, la montée du niveau de la mer et la perturbation des écosystèmes. Ces changements entraînent des répercussions profondes sur le développement social en influençant la santé, l'économie, la migration et la qualité de vie des populations[12].

L'augmentation des températures et la fréquence accrue des vagues de chaleur peuvent provoquer des maladies liées à la chaleur, telles que les coups de chaleur et la déshydratation. De plus, la modification des conditions climatiques favorise la propagation de maladies vectorielles à des régions auparavant non touchées. Les populations vulnérables, telles que les personnes âgées, les enfants et les personnes ayant des conditions de santé préexistantes, sont particulièrement à risque.

Les changements climatiques ont également des conséquences économiques significatives. Les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les ouragans, les inondations et les sécheresses, causent des dommages matériels considérables, perturbent les infrastructures et affectent les moyens de subsistance des populations. Les secteurs économiques clés, tels que l'agriculture, la pêche et le tourisme, sont particulièrement vulnérables. Par exemple, les sécheresses prolongées

[12] Collectivités Zéro Émission Nette Gaspésie. (2024). *État des lieux 2023-2024 pour la transition socio-écologique de la Gaspésie vers la carboneutralité, 129 p.* 129 Collectivités Zéro émission Nette Gaspésie | Front commun pour la transition énergétique

peuvent réduire les rendements agricoles, menaçant la sécurité alimentaire et augmentant les prix des denrées de base.

La capacité et le degré d'adaptation aux changements climatiques ne sont pas les mêmes pour tous et exacerbent les inégalités sociales. Ces inégalités environnementales incluent, notamment, les inégalités d'exposition, d'impacts, induites par les politiques climatiques, et dans l'accès à la décision. Il y a également les inégalités d'exposition qui concernent la distribution inégale de la qualité de l'environnement entre différents groupes sociaux, tandis que les inégalités d'impacts reflètent la contribution différenciée des individus à la dégradation de l'environnement.

Les personnes en situation de pauvreté sont souvent concentrées dans des zones susceptibles d'être impactées et ont moins de moyens pour réduire les impacts.

Il est à souligner que cette inégalité est relative tant aux causes qu'aux conséquences puisque, globalement, les individus riches contribuent de manière disproportionnée au changement climatique, tandis que les plus pauvres en subissent les conséquences les plus graves.[13]

La région, étant intimement liée à son environnement, devra inévitablement s'adapter aux nouvelles réalités que lui imposeront les nouvelles réalités climatiques.

D. Transport

La question du transport des personnes et des biens représente un enjeu pour une région comme la Gaspésie. Les enjeux sont d'ordres sociaux (équité sociale, accès aux services, aux lieux de travail), économiques (coûts d'entretien des réseaux de transport, coûts pour les ménages de répondre aux besoins de transport, attractivité) et environnementaux. Les contextes socioéconomique, démographique et géographique de la région rendent difficiles les réponses aux besoins des individus vulnérables en région. Les distances des centres villageois, entre les villes de centralités qui offrent la majorité des services, la faible densité des localités situées hors de la route 132, la forte culture de l'automobile, le peu d'infrastructures et d'aménagements pour du transport actif relié aux générateurs de déplacement (école, épicerie, centre-ville, grands employeurs) et la présence d'offres limitées de transport entre les municipalités dans la région et hors région entraînent de nombreux défis et précarisent de nombreuses personnes en région.[14]

La situation de l'offre régionale en transport fait que les personnes en situation de pauvreté, d'exclusion sociale ou qui présentent des problèmes de mobilité n'ont donc pas toujours accès à des services leur permettant d'accéder à des lieux ou des services pourtant essentiels.

[13] Céline Guivarch, Nicolas Taconet, 2020. *Inégalités mondiales et changement climatique,* revue de l'OFCE, 2020, No 165 (https://shs.cairn.info/revue-de-l-ofce-2020-1-page-35?lang=fr)

[14] *Plan régional de mobilité durable et collective 2024-2028*, Régie intermunicipale de Transport Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 23 p. (https://regim.info/system/wp-content/uploads/2024/11/8.2.Plan-Mobilite-Durable2024-2028_v2.pdf)

E. Services de garde

L'enjeu des places en services de garde est central considérant les impacts que le manque d'accès peut avoir sur les familles. Bien que l'accès à de nombreuses nouvelles places soit prévu d'ici 2027, il faut s'assurer que leur répartition corresponde aux besoins de chaque territoire de la Gaspésie. Le manque de services disponibles oblige souvent les parents à chercher des solutions alternatives, parfois moins adaptées ou plus coûteuses, limitant ainsi leurs capacités à participer pleinement au marché du travail, ce qui cause aussi un impact direct sur l'autonomie économique des femmes. Les parents, principalement les femmes, peuvent être contraints de réduire leurs heures de travail ou de quitter leur emploi pour s'occuper de leurs enfants, ce qui affecte leur carrière et leur revenu. En outre, les enfants privés d'un accès à des services de garde de qualité peuvent manquer d'opportunités essentielles à leur socialisation ainsi qu'à leur développement global.

Le recrutement de personnel qualifié pour les services de garde représente un défi majeur. Les difficultés de recrutement dans le secteur des services de garde impactent non seulement les familles, mais aussi l'ensemble de la société, en limitant l'accès au marché du travail pour les parents, en particulier les femmes, et en affectant le développement social et éducatif des enfants.

Les conditions de travail pouvant être difficiles, le manque de reconnaissance professionnelle et sociale des éducateurs et éducatrices en service de garde sont des facteurs dissuasifs. Malgré l'importance de leur rôle dans le développement des enfants, ces professionnel.le.s ne reçoivent pas toujours la reconnaissance et les avantages qu'ils méritent. Cette situation peut décourager les individus de choisir ou de poursuivre une carrière dans ce domaine.

F. Habitation

Enjeu s'il en est un, celui de l'habitation à des ramifications sur bon nombre de problématiques. Notons d'abord que la propriété est le mode d'occupation privilégié par la majorité de la population régionale, ce qui est concordant avec le fait que la maison individuelle non attenante est le type de logement le plus présent sur le territoire.

Le parc immobilier de la région est relativement âgé comparativement à celui de l'ensemble du Québec. Cette réalité se manifeste par une proportion plus élevée de ménages vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures, par rapport à la moyenne provinciale.

Entre 2011 et 2021, des augmentations significatives des frais de logement mensuels médians ont été observées dans la région, surtout pour les ménages propriétaires. Cependant, ces frais demeurent inférieurs à ceux de l'ensemble du Québec.

Les ménages locataires sont plus nombreux à vivre dans un logement inabordable et à avoir des besoins impérieux en matière de logements. La région, dont le parc immobilier se compose majoritairement de types d'habitations associées à la propriété (maisons individuelles, jumelées, etc.), offre peu de possibilités aux ménages locataires, ou à ceux qui souhaiteraient le devenir, de se loger ou de se reloger lorsque leur habitation ne convient plus à leurs besoins. Dans un contexte de vieillissement de la population, le manque de logements locatifs dans certains secteurs pourrait nuire au maintien des personnes aînées dans leur communauté au moment où elles souhaiteraient

se libérer de l'entretien d'une maison. Faute de logements adéquats, ces personnes pourraient être contraintes de se reloger ailleurs, perdant ainsi une partie de leur réseau de soutien. En parallèle, si les personnes aînées choisissent de rester dans leur maison faute de logements locatifs adaptés dans leur communauté, cela réduit le nombre de maisons disponibles à la vente pour de jeunes ménages ou familles souhaitant s'installer. Le manque de logements locatifs constitue également un enjeu pour attirer une nouvelle population, qui ne souhaite pas nécessairement acquérir une propriété dès son arrivée. Les familles monoparentales, particulièrement lorsqu'elles sont locataires, sont les plus à risque de vivre dans un logement trop petit pour leurs besoins.

Dans un marché équilibré, le taux d'inoccupation se situe autour de 3 %. Le taux d'inoccupation de la ville de Gaspé, seule ville gaspésienne pour laquelle la SCHL compile des données, est passé de 0,8 % à 0,0 % en 2022[15], puis à 1 % en 2023. En se basant sur la réalité de la ville de Gaspé et des municipalités de tailles moyennes, on peut conclure que le marché locatif est saturé et qu'il n'est pas en mesure de répondre à de nouveaux besoins. Ces besoins ne se limitent pas seulement aux nouveaux arrivants, ils concernent également une proportion de la population locale qui ne peut déménager faute d'accès à un logement de qualité, adapté à ses besoins ou à un prix convenable.

L'effervescence économique de la région et son attractivité palpable depuis plusieurs années augmentent la demande de logements en Gaspésie. Malheureusement, l'offre ne suit pas, ou très peu. Cette faible popularité de la construction de logements locatifs est due à la moindre performance financière qu'offre ce type de projet en région. En d'autres termes, la construction de logements à vocation locative est peu ou pas rentable pour les entrepreneurs et plusieurs éléments peuvent expliquer la faible rentabilité des projets immobiliers en Gaspésie :

- Le coût par unité d'habitation d'une nouvelle construction serait de 20 000 $ à 25 000 $ plus élevé qu'ailleurs au Québec, et ce, selon une étude menée en mars 2021 par le Centre de recherche en innovation sociale spécialisé en développement territorial durable (CIRADD[16]). Depuis, les coûts de matériaux et de construction ne cessent de croître en région;
- Établi par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le loyer médian d'un logement de quatre pièces et demie en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine était de 860 $[17] en 2023;
- Le prix moyen des loyers ne couvre pas les surcoûts actuels liés à la main-d'œuvre et aux matériaux. Ces coûts plus élevés prolongent la période de récupération des investissements.

[15] SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (SCHL). (2022). *Enquête sur les logements locatifs menée par la SCHL en 2022*, https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de-donnees/donnees-sur-le-marche-locatif/tableaux-de-donnees-tires-de-lenquete-sur-les-logements-locatifs.

[16] CIRADD. (2021, mars). *Perceptions des acteurs privés et des nouveaux arrivants sur les enjeux du logement locatif résidentiel en Gaspésie*, Rapport déposé au Regroupement des MRC de la Gaspésie, 57 p., https://www.ciradd.ca/wp-content/uploads/2021/05/2019073_Rapport_20210505_FINAL.pdf.

[17] SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. (2023). *Loyers médians du marché (LMM) ajusté (avec services) (par mois), Québec 2023,* https://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/documents/partenaires/acceslogis/LMM-2023.pdf.

- Le nombre d'entreprises de construction en région est limité et la distance à parcourir pour les entrepreneurs hors de la région amène des coûts supplémentaires;
- La main-d'œuvre spécialisée est rare;
- L'évaluation foncière d'un immeuble construit en Gaspésie est moindre que celle d'une construction identique dans une autre région du Québec, ce qui diminue le rendement.

Ces dernières années, des villes et trois MRC de la Gaspésie se sont dotées d'études de marché pour connaître les besoins immobiliers sur leur territoire. Ces études, mises ensemble, permettent d'estimer un besoin supérieur à 1 500 logements, et ce, d'ici 5 ans pour toute la région.

Malgré les besoins très importants en logements locatifs, peu d'investissements leur sont consacrés en Gaspésie. À Gaspé, les données de la SCHL pour l'année 2023 révèlent une baisse considérable des mises en chantier d'habitations résidentielles par rapport à l'année précédente. En effet, le nombre de mises en chantier est passé de 112 à 52[18], une diminution de plus de 50 %.

Selon le dernier portrait régional de l'habitation de la SHQ, les propriétés unifamiliales dominent largement les mises en chantier en Gaspésie. En 2019, la région se démarquait par un taux de mises en chantier de propriétés unifamiliales atteignant 97 % du total des mises en chantier régionales, comparativement à 24 % pour l'ensemble du Québec[19]. Le contraste est flagrant.

La mise en chantier de logements locatifs représentait uniquement 2,6 % de toutes les mises en chantier de la région, comparativement à 56 % à l'échelle du Québec. Cette situation accentue la difficulté pour les locataires de se loger ou de se reloger en Gaspésie.

G. Sécurité alimentaire

Les données régionales en lien avec la sécurité alimentaire sont difficiles à obtenir. On sait, toutefois, que la géographie et l'étendue du territoire régional sont propices à rendre l'accès aux aliments sains difficile pour une grande part de la population.

Ces données provinciales[20] témoignent d'une progression du taux d'insécurité alimentaire dans les dernières années au Québec. En ce sens, les organismes communautaires en sécurité alimentaire de la Gaspésie font aussi mention d'une hausse importante de ce taux dans la région, et ce, considérant que l'insécurité alimentaire se vit à divers degrés par les individus. En effet, les besoins sont en constante augmentation, notamment en regard du grand nombre d'initiatives qui sont déployées ou qui sont en développement partout sur le territoire et dont plusieurs font partie des plans de communauté territoriaux. Divers enjeux de pérennisation de toutes ces initiatives en

[18] SCHL. (s. d.) *Portail de l'information sur les marchés de l'habitation SCHL*, https://www03.cmhc-schl.gc.ca/hmip-pimh/fr#TableMapChart/2403005/4/Gasp%C3%A9%2B(V)%2B(Qu%C3%A9bec).

[19] SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. (2020). *Portrait régional de l'habitation : 11 — Région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*, 38 p., http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/portraits-regionaux/Portrait_habitation_region_11.pdf.

[20] François FOURNIER, chercheur et Geoffroy BOUCHER, économiste Marie-Claude THIFAULT, «L'insécurité alimentaire (encore) en hausse au Québec», *Observatoire québécois des inégalités*, publié le 2 mai (2024), https://observatoiredesinegalites.com/insecurite-alimentaire-encore-hausse/

alimentation sont donc bien présents dans la région. La communauté et les partenaires demeurent tout de même fortement mobilisés et en action autour de la question de la sécurité et de l'autonomie alimentaire de la population gaspésienne.

Des défis d'accès à des aliments sont bien présents en région. La région dispose de nombreux déserts alimentaires. Ces zones géographiques offrent aux résidents un accès limité à des supermarchés ou à des épiceries offrant des aliments frais, sains et abordables. L'étendue du territoire, la population moins dense et souvent dispersée, ajoute un obstacle supplémentaire à la distribution efficace des produits alimentaires et qui rendent difficile l'établissement de grandes chaînes de supermarchés. L'éloignement des centres de distribution occasionne une augmentation des coûts, rendant ces produits souvent hors de portée des résidents à faible revenu. La conséquence est que plusieurs personnes se trouvent contraintes de se tourner vers des options alimentaires moins coûteuses, mais souvent moins nutritives, aggravant ainsi les problèmes de santé publique liés à la malnutrition et aux maladies chroniques.

Bien que l'ensemble des territoires gaspésiens permettent d'accéder à des services de dépannage alimentaire, il s'avère un enjeu important en Gaspésie. Ces services sont souvent localisés dans les villes de centralité, rendant leur accès difficile pour les résidents des zones rurales éloignées. Les bénévoles et les organismes communautaires jouent un rôle crucial en acheminant des denrées alimentaires aux personnes dans le besoin, mais les défis logistiques et les ressources limitées, entre autres financières, demeurent un obstacle majeur. La Gaspésie ne peut pas avoir d'organisme *Moisson* en raison de l'étendue du territoire et du défi de distribution de denrées que cela représenterait. Malheureusement, cela peut parfois limiter l'accès à des sources de financement ou à une plus grande quantité de denrées à redistribuer.

Malgré ces défis, des initiatives locales visent à améliorer la sécurité alimentaire en Gaspésie. Les marchés de producteurs, les jardins communautaires et les coopératives alimentaires sont quelques-unes des solutions mises en place pour pallier le manque d'accès aux aliments sains. Ces initiatives, souvent soutenues par des organismes communautaires et des gouvernements locaux, jouent un rôle crucial dans la promotion d'une alimentation saine et durable.

H. Contexte socio-politico-économique

L'incertitude liée au contexte géopolitique actuel pourrait entraîner des conséquences significatives sur l'économie de la Gaspésie. Les entreprises locales, en particulier celles qui dépendent en partie ou en totalité des exportations vers les États-Unis, pourraient être gravement touchées.

L'industrie du poisson et des fruits de mer, l'une des principales exportations de la région, pourrait voir ses ventes chuter, mettant en péril de nombreuses petites entreprises et emplois locaux. De même, le secteur forestier, qui exporte une grande partie de sa production vers les États-Unis, pourrait souffrir de pertes financières importantes.

Les barrières tarifaires pourraient également affecter les nouvelles initiatives économiques et les investissements étrangers dans la région. Les entreprises hésiteraient à investir dans une zone où

l'accès à un marché clé est incertain, ce qui ralentirait le développement économique et la création d'emplois en Gaspésie.

L'imposition de barrières tarifaires par les États-Unis poserait de sérieux défis à l'économie de la Gaspésie, menaçant à la fois les industries établies et les perspectives de croissance future.

D'un point de vue social, cette situation risque de précariser bon nombre de foyers gaspésiens, influencer la situation du marché du travail de façon négative et mettre une pression sur les organismes communautaires, parapublics et publics qui proposent un filet de sécurité aux individus de la région.

I. Situation des finances publiques

Les finances publiques sont marquées par des contraintes budgétaires qui limitent la capacité des gouvernements provinciaux, fédéraux et locaux à investir dans des infrastructures et des services publics. Les subventions provinciales et fédérales sont vitales pour le développement régional et le développement social, mais elles ne suffisent pas toujours à combler les besoins croissants de la population. Le manque de ressources financières affecte ainsi la prestation des services de santé, d'éducation, de transport, etc.

I. Accès et prestation de services

L'accès et la prestation de services en Gaspésie sont grandement compliqués par la ruralité et l'éloignement des centres urbains. L'étendue géographique et la faible densité de population posent de sérieux défis à l'offre de produits et de services.

L'éloignement des établissements médicaux spécialisés et la rareté des professionnels de santé, par exemple, rendent difficile l'accès aux soins pour une grande partie de la population. Les résident.e.s des zones rurales doivent souvent parcourir de longues distances pour obtenir des soins médicaux, ce qui peut retarder le traitement et aggraver ou précariser les conditions de santé. Notons, à titre d'exemples, la fermeture fréquente du service d'obstétrique en Haute-Gaspésie et l'accès aux interruptions de grossesse dans un rayon de distance raisonnable.

Les effets combinés de la situation géographique (éloignement des centres urbains, polarisation des hôpitaux), d'organisation de transport (enjeux de mobilité), de manque de financement des organismes publics précarisent de nombreux individus de la région et, encore une fois, a pour conséquence de mettre une pression supplémentaire sur les organismes communautaires de la région.

Regroupement des MRC de la Gaspésie

3. Zones de dévitalisation et de défavorisation, personnes les plus touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale

A. Composante de la défavorisation

L'indice de défavorisation matérielle et sociale[21] est construit à partir de six indicateurs, soit la proportion de personnes de 15 ans et plus n'ayant pas de certificat d'études secondaires, la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves, le revenu personnel moyen après impôts des personnes, la proportion de familles monoparentales de 15 ans et plus, le rapport emploi/population chez les 15 ans et plus et la proportion de personnes de 15 ans et plus vivant seules. La distribution des notes factorielles des aires de diffusion, pondérée par les chiffres de la population du Recensement de 2011, est ensuite divisée en quintiles, chaque groupe représentant environ 20 % de la population du territoire de référence. Tandis que le quintile 1 correspond au 20 % de la population la plus favorisée, le quintile 5 représente pour sa part le 20 % la plus défavorisée.

Comme son nom l'indique, l'indice distingue deux formes de défavorisation, soit sociale et matérielle. En combinant les résultats obtenus pour chacune des composantes, un indice combiné est obtenu, faisant état de la défavorisation dans son ensemble.

Il est à noter que l'Institut national de santé publique du Québec considère désormais la dimension environnementale comme composante de la défavorisation[22]. Il divise cette dernière en deux sous-dimensions : l'environnement de vie immédiat et l'environnement élargi. L'environnement de vie immédiat est constitué du domaine du logement et l'environnement élargi est composé des domaines de l'environnement économique, institutionnel, communautaire, social, culturel, politique, physique bâti et naturel.

[21] GRAVEL, Marie-Andrée, et collab. (2016). *Le positionnement de la région et des territoires de centres locaux d'emploi d'après l'indice de défavorisation matérielle et sociale*, Montréal, Québec, Institut de la statistique du Québec, 50 p. (https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/positionnement-de-la-region-et-des-territoires-de-centres-locaux-demploi-dapres-lindice-de-defavorisation-materielle-et-sociale-2011-montreal.pdf)

[22] *Défavorisation.* (2022). Institut national de santé publique du Québec. (https://www.inspq.qc.ca/defavorisation)

B. Indice de défavorisation en région

Afin de tracer les zones de dévitalisation et de défavorisation, soit les personnes les plus touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale, l'Institut national de santé publique du Québec[23] propose un outil cartographique proposant la situation spatiale de l'indice de défavorisation.

Il est à noter que, la cartographie proposée par le gouvernement du Québec ne tient pas en compte la dimension environnementale comme précédemment décrite.

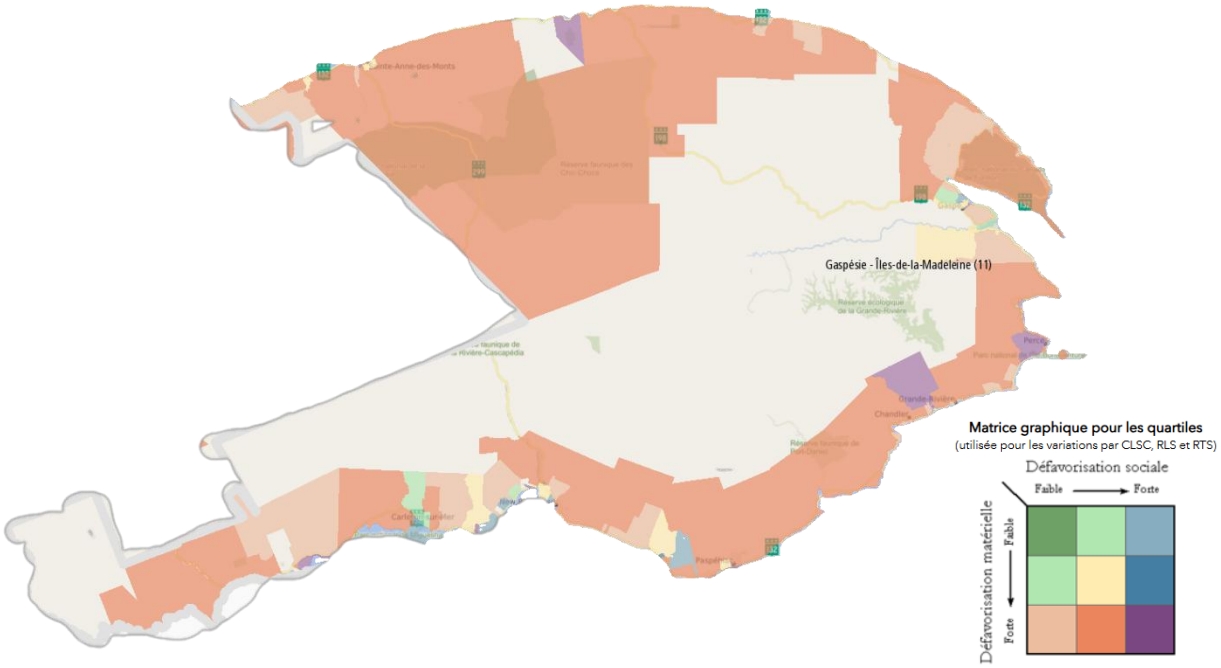


Figure 2. Carte indice de défavorisation Gaspésie

[23] Limites territoriales : Direction de l'analyse et de l'intelligence artificielle, DGAIPE, DGPSP, MSSS; Données originales utilisées : Adresses Québec; Statistiques Canada, 2006, 2011, 2016 et 2021; INSPQ, 2006, 2011, 2016 et 2021. (https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/informations-geographiques-et-de-population/atlas-de-la-sante-et-des-services-sociaux/carte-variations-de-l-indice-de-defavorisation/)

Regroupement des MRC de la Gaspésie

SECTION 3 - PRIORITÉS D'ACTION

1. Priorités territoriales

Les priorités territoriales, en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale, sont issues des plans de communauté de chaque territoire de MRC de la Gaspésie. Ces priorités sont identifiées par les partenaires, de chacune des mobilisations territoriales, en fonction aussi de leur capacité collective à pouvoir y répondre. Elles prennent leur ancrage dans leur planification stratégique, qui est aussi reliée à leur plan de communauté, et à leur mécanisme de gouvernance de leur territoire. Ces priorités sont donc directement liées à leur portrait, aux enjeux et aux besoins de leur territoire. Les actions qui sont mises en place sont rattachées à ces priorités et elles sont priorisées par les partenaires par un mécanisme préétabli et des critères de priorisation. Avant que les actions fassent partie officiellement de leur plan de communauté; le tout est approuvé par leur comité territorial en développement social. Les projets financés par l'Alliance sont donc des actions de leur plan de communauté et en concordance avec ces priorités.

Considérant, entre autres, que la durée de la planification stratégique est différente d'un territoire de MRC à l'autre et que de nouveaux besoins peuvent émerger au fil du temps, ces priorités territoriales seront donc potentiellement mises à jour d'ici à la fin de ce plan d'action régional en 2029.

Voici les priorités des cinq territoires de MRC de la Gaspésie :

Priorités du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie

Ces priorités sont issues de leur nouvelle planification stratégique 2025 – 2030.

- Besoins de base
- Enfance – Famille – Jeunesse
- Équité, diversité et inclusion
- Solidarité intergénérationnelle

Priorités du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé

- Bien partir dans la vie, persévérer et s'épanouir
- Alimentation
- Emploi – Formation
- Bientraitance des aînés
- Mobilité et accessibilité aux services et commerces
- Habitation
- Santé mentale et soutien au milieu
- Mobilisation – Communication
- Enjeux transversaux

Priorités du territoire de la MRC du Rocher Percé

- Inclusion
- Éducation
- Habitation
- Alimentation

Priorités du territoire de la MRC de Bonaventure

- Vitalité et occupation du territoire
- Développement des compétences
- Pauvreté et besoins de base
- Bien-être individuel et collectif

Priorités du territoire de la MRC Avignon

- Vitalité et occupation du territoire
- Pauvreté et besoin de base
- Développement des compétences
- Bien-être individuel et collectif
- Enfance – Famille – Jeunesse
- Aînés
- Sécurité alimentaire
- Logement et habitation
- Santé mentale
- Déficience intellectuelle, physique et trouble du spectre de l'autisme

2. Les priorités régionales

Considérant qu'il n'y a pas de plan de communauté régional en place présentement, malgré que ce soit le souhait de nombreux partenaires, les priorités régionales restent donc à déterminer.

Dans les dernières années, plusieurs partenaires régionaux ont sollicité le Regroupement des MRC de la Gaspésie pour des besoins financiers reliés à des projets régionaux. Parfois même, pour signifier le souhait d'avoir accès à des espaces de discussions sur des enjeux régionaux qui concernent le développement social, et ce, bien que la Table en développement social Gaspésie-Les Îles ait été mise en place dans les dernières années par le *Réseau de développement social Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine*. Le fait qu'il n'y ait pas de plan de communauté régional présentement cause des défis, entre autres, pour les organismes régionaux qui veulent contribuer à mettre en œuvre des projets à portée régionale, car ils doivent s'impliquer dans les cinq mobilisations territoriales de la région s'ils veulent avoir accès plus facilement à du financement en développement social.

Tel que précisé plus en détail dans la section suivante *Gestion de l'enveloppe et soutien d'actions* de ce plan d'action régional, la thématique des priorités régionales fera partie intégrante des discussions au sein du comité de gestion de l'Alliance; considérant aussi la part de l'enveloppe de financement de l'Alliance qui est dédiée pour des projets régionaux.

Regroupement des MRC de la Gaspésie

Dans le cadre de ces discussions, le comité de gestion devra aussi prendre en compte les enjeux transversaux énumérés précédemment. Le plan d'action relié au rapport du Centre ÉCOBES, dont il a aussi été question précédemment, pourra servir aussi de référence pour la suite de ces échanges.

3. Les priorités nationales

Deux des quatre grandes priorités nationales de l'Alliance font déjà partie prenante de l'Alliance en Gaspésie. La sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sont au cœur des thématiques sur lesquelles les partenaires se mobilisent et prennent action dans les territoires.

Le financement de l'Alliance permet donc de soutenir plusieurs de ces actions, mais les besoins sont considérables et grandissants dans la région, considérant, entre autres, la hausse du coût de la vie des dernières années, mais aussi le vieillissement de la population qui touche particulièrement la Gaspésie. De plus en plus de gens doivent faire appel aux organismes communautaires pour répondre à leurs besoins de base. Le défi collectif est d'arriver à pérenniser ces initiatives qui permettent de venir en aide directement aux personnes plus vulnérables, des jeunes jusqu'aux ainé.e.s, que ce soit par les projets de petits plats givrés, les cuisines collectives, les projets de collation dans les écoles en attendant l'arrivée des nouveaux services du Club des petits déjeuners, les projets de récupération alimentaire en supermarché, etc. Ces actions se retrouvent donc en majorité dans les plans de communauté gaspésiens et la thématique de la sécurité alimentaire fait aussi partie d'un des enjeux transversaux inscrits précédemment dans ce plan d'action.

Sachant que le *Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024 – 2029* contient aussi différentes mesures en sécurité alimentaire et considérant l'ampleur des besoins en Gaspésie, nous suivrons avec grand intérêt leurs mises en œuvre pour s'assurer aussi que la région puisse avoir accès à ce soutien financier supplémentaire.

Pour ce qui est de la lutte contre les préjugés, mais aussi l'itinérance, soit les deux autres priorités nationales; ces thématiques sont en trame de fond dans les mobilisations territoriales, mais font aussi partie des préoccupations et de discussions entre de nombreux partenaires, par exemple au sein du comité régional de lutte contre la pauvreté.

4. Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

La *Stratégie gouvernementale 2025 – 2029 pour assurer l'occupation et la vitalité des* territoires (SOVT) est sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Des collaborations sont déjà en place entre le Regroupement des MRC de la Gaspésie et le coordonnateur de la Conférence administrative régionale (CAR), qui a également pour mandat de rédiger la SOVT. Nous pouvons donc compter sur sa participation, comme représentant du MAMH, au sein du comité de gestion de l'Alliance.

Regroupement des MRC de la Gaspésie

Le développement social fait partie prenante d'une des trois grandes priorités régionales de la SVOT de la Gaspésie[24], soit la priorité 2 qui a pour titre *Viser une réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale en appuyant la dynamique des mobilisations locales et régionales.*

Les partenaires de la conférence administrative régionale / volet « social » ont reconnu le fonctionnement par plan de communauté comme un des principaux moyens pour arriver à attendre l'objectif de cette priorité. Cela permettra d'agir davantage en cohérence dans le cadre de la mise en œuvre de cette priorité et de ce plan d'action régional de l'Alliance. Avec le temps, cela devrait permettre aussi d'accéder à du nouveau financement pour répondre aux besoins inscrits dans les plans de communauté ou pour répondre à d'autres enjeux sociaux de région. Par le fait même, cela permettra d'augmenter les collaborations entre les divers ministères et les mobilisations territoriales de la région.

Les deux autres priorités de la SVOT de la Gaspésie, sont les suivantes :

- Atteindre une démographie durable en offrant des milieux de vie attractifs et une capacité d'accueil adéquate
- Contribuer à l'essor économique en favorisant la performance des entreprises et l'entrepreneuriat.

5. La prise en compte des enjeux relatifs aux femmes et aux hommes, aux minorités ainsi qu'aux personnes vivant avec un handicap

Les besoins des femmes, des hommes, des minorités sexuelles ou de genre, mais aussi des minorités linguistiques, des communautés autochtones et des personnes vivant avec un handicap sont pris en compte principalement par les mobilisations territoriales, et ce, considérant qu'un des objectifs derrière les actions dans les plans de communauté est de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables.

Par contre, cette prise en compte peut être inégale d'un territoire à l'autre, car le tout dépend, entre autres, de la capacité des partenaires, les représentants, à s'impliquer dans les mobilisations territoriales. C'est le cas, par exemple, pour la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Depuis la précédente Alliance, plusieurs échanges ont eu lieu entre la coordonnatrice de la Table de concertation féministe Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et la coordonnatrice au développement social du Regroupement des MRC de la Gaspésie, et ce, au-delà des échanges au sein de comité de gestion de l'Alliance. Le tout dans le but de parvenir dans le futur à mettre en place, en collaboration

[24] Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029 – Agir en complémentarité*, 2025, p,53 (https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/occupation_territoire/STR_occupation_vitalite_territoire_2025_2029.pdf)

avec les divers partenaires, par exemple des actions qui prennent en compte l'analyse différenciée selon les sexes et d'avoir les moyens pour le faire.

Déjà, lors de la rencontre du comité de gestion de l'Alliance de février 2025, des discussions ont eu lieu à ce sujet. Pour ce faire et vu l'intérêt des partenaires, la coordonnatrice au développement social du Regroupement des MRC de la Gaspésie organisera, à l'automne 2025, une rencontre avec les coordonnateurs en développement social des cinq territoires de MRC de la Gaspésie et la coordonnatrice de la Table de concertation féministe régionale pour aller plus loin dans les discussions à ce sujet.

Par la suite, cela permettra probablement d'arriver à établir un plan de ce qui pourrait être fait à ce sujet dans la région, tout en tenant compte de la capacité du milieu, les moyens disponibles pour mettre le tout en œuvre (formation, accompagnement, etc.) tout en s'inspirant des initiatives mises en place en ce sens dans d'autres régions du Québec.

6. Feuille de route – Mise en œuvre du plan d'action

La feuille de route donne un aperçu global de la manière dont se fera la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie et les résultats attendus d'ici à la fin du fonds en 2029, tout en mettant en évidence les éléments importants de ce plan d'action.

Pour tous les détails à ce sujet, voir l'annexe A, à la fin de ce document.

Regroupement des MRC de la Gaspésie

SECTION 4 - GESTION DE L'ENVELOPPE ET SOUTIEN D'ACTIONS

1. Répartition financière

Dans le cadre de la convention d'aide financière signée entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le Regroupement des MRC de la Gaspésie, la somme octroyée pour l'Alliance en Gaspésie totalise un montant de 5 124 630 $ pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2029.

Considérant que de ce montant une somme de 289 579 $ est rattachée à l'avenant du précédent Alliance (printemps 2024); cela signifie que le financement pour ce nouveau cycle de l'Alliance, soit du 1er novembre 2024 au 31 mars 2029, totalise un montant global de 4 841 051 $ pour la mise en œuvre de l'Alliance en Gaspésie.

En ce sens, le 29 novembre 2024, la Table des préfets des MRC de la Gaspésie a adopté la répartition financière suivante :

- 94 % de l'enveloppe sont dédiés à des projets territoriaux issus des plans de communauté en développement social de chaque territoire de MRC, soit une somme de 4 118 970 $;
- 6 % de l'enveloppe sont dédiés pour des projets régionaux, soit une somme de 262 913 $;
- Pour les frais de gestion du fonds : 459 167 $.

Tableau 3. *Répartition financière de l'Alliance pour la solidarité, en Gaspésie, du 1er novembre 2024 au 31 mars 2029*

MRC	Montant de base (30 % de l'enveloppe)	Répartition selon l'indice de défavorisation Données provenant de la DSP		Ajustement de la précédente Alliance	Grand total (du 1er novembre 2024 au 31 mars 2029)
		%	$ (70 %)		
Avignon	247 138 $	19 %	541 192 $	(57 818,10) $	**730 512 $**
Bonaventure	247 138 $	19 %	554 455 $	(57 860,89) $	**743 732 $**
Rocher-Percé	247 138 $	21 %	618 752 $	(32 140,41) $	**833 750 $**
Côte-de-Gaspé	247 138 $	18 %	522 162 $	37 350,52 $	**806 651 $**
Haute-Gaspésie	247 138 $	22 %	646 720 $	110 468,37 $	**1 004 326 $**
TOTAL GASPÉSIE	**1 235 691 $**	**100 %**	**2 883 280 $**	**(0,51) $**	**4 118 970 $**

Indice de défavorisation

En ce qui a trait aux proportions de la répartition qui réfèrent à l'indice de défavorisation. Elle réfère aux mêmes balises qui avaient été utilisées lors du précédent Alliance. L'indice de défavorisation réfère à : l'emploi, au revenu disponible, à la scolarité et aux effectifs de population.

Ces données proviennent de la Direction de santé publique Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, en date d'avril 2024.

Tableau 4. *Détails de la répartition selon l'indice composite de la défavorisation*

Détails de la répartition selon l'indice composite de la défavorisation		
Avignon	15,86	18,77 %
Bonaventure	16,25	19,23 %
Rocher-Percé	18,13	21,46 %
Côte-de-Gaspé	15,3	18,11 %
Haute-Gaspésie	18,95	22,43 %
TOTAL GASPÉSIE	84,49	100,00 %

Considérant aussi que le financement de projets s'est poursuivi en 2024, durant la période de transition entre les deux Alliances, cette répartition financière a été présentée, en décembre 2024, aux coordonnateurs en développement social des cinq territoires de MRC de la Gaspésie. Elle a été transmise par la suite aux partenaires en développement social de la région.

Dépenses admissibles et non admissibles à du financement

En respect avec la convention d'aide financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, certaines dépenses sont considérées comme admissibles et d'autres non admissibles, et ce, pour les projets financés par l'Alliance dans la région.

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- Les dépenses nécessaires et directement liées à la réalisation du projet approuvé;
- Le salaire des ressources humaines directement reliées à la réalisation du projet est admissible, à condition que les salaires correspondent à ceux habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional.

Les dépenses non admissibles sont les suivantes :

- Les dépenses allouées à la réalisation des initiatives qui sont antérieures à leur approbation;
- Le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir;
- Le financement des initiatives déjà réalisées;

- Les dépenses remboursées par un autre programme;
- Les dépenses visant l'achat ou la rénovation de biens immobiliers, de terrains ou de véhicules de transport;
- Les dépassements de coûts en cours de réalisation d'initiatives;
- Les dépenses de frais d'administration excédant 7,5 % du montant accordé par l'Alliance (si le projet requiert des frais de gestion);
- Le salaire des ressources humaines ou les autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire.

Concernant plus particulièrement la définition « d'activités régulières »; elles sont considérées comme telles, celles déjà soutenues financièrement par tout autre bailleur de fonds. Les dépenses liées à toutes activités ne pouvant être assumées par un autre programme peuvent ainsi être considérées comme admissibles à l'égard de cette définition.

2. Répartition financière – Financement Itinérance

Un avenant à la « *Convention d'aide financière 2024 – 2029 / Alliance pour la solidarité dans le cadre du fonds québécois d'initiatives sociales»* convenu entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Table des préfets des MRC de la Gaspésie a été signé en octobre 2026 et permet d'y inclure les sommes octroyées par le MESS dans le cadre de « *l'Appel d'intention auprès des Alliances pour la solidarité – Actions sur l'itinérance* et ses causes » totalisant un montant de 100 000$.

La répartition financière, recommandé par le comité de gestion, se fait selon l'indice utilisée pour la répartition initiale de l'entente en excluant l'octroi d'un montant de base. Le montant octroyé pour l'itinérance, qui s'ajoute aux montants initiaux, est ainsi répartie de façon suivante :

MRC	*Répartition selon l'indice de défavorisation (Données provenant de la DSP - avril 2024)	Montant de base	Montant à utiliser entre novembre 2026 et le 31 mars 2029
Avignon	18,77 %		18 770 $
Bonaventure	19,23 %		19 230 $
Rocher-Percé	21,46 %		21 460 $
Côte-de-Gaspé	18,11 %		18 110 $
Haute-Gaspésie	22,43 %		22 430 $
Total	100 %		100 000 $

Ce financement sera utilisé pour financer des projets concertés issus des plans de communautés territoriaux, à partir de novembre 2026 jusqu'au 31 mars 2029. Il devra respecter les modalités ministérielles et le mécanisme d'octroi de financement habituel lié au financement de l'Alliance

pour la solidarité. Il pourra intervenir pour influencer tant les causes que les conséquences de l'itinérance.

3. Mécanisme de sélection et de soutien des initiatives financées

A. Financement de projets territoriaux

Comme ce fut le cas lors du précédent Alliance, les projets qui reçoivent du financement de l'Alliance à l'échelle territoriale sont issus des plans de communauté en développement social de chaque territoire de MRC de la Gaspésie. Le financement de l'Alliance n'est donc pas octroyé par appel de projets.

Tel que décrit plus en détail dans la section 3 *Priorités d'action*, point 1 *Priorités territoriales*, les plans de communauté sont élaborés par les mobilisations territoriales et avec le soutien des équipes en développement social. Chaque territoire de MRC a son plan de communauté, qui respecte le mécanisme de gouvernance de son territoire.

Avant que du financement de l'Alliance puisse être accordé, ces étapes doivent être réalisées :

- Le plan de communauté doit préalablement avoir été déposé, par l'équipe de développement social, au Conseil des maires de la MRC concernée pour adoption. À noter qu'ici, il ne s'agit pas d'un mécanisme d'analyse de projets par le Conseil des maires, mais plutôt une occasion supplémentaire pour l'équipe de développement social de partager aux élus les projets qui seront mis en œuvre sur leur territoire, etc. Notons aussi que plusieurs élus sont déjà impliqués dans des comités et/ou chantiers de travail rattachés au plan de communauté de leur territoire;
- La coordonnatrice au développement social du Regroupement des MRC de la Gaspésie fait la lecture des plans de communauté de chaque territoire de MRC, tout comme les autres partenaires régionaux concernés par ce fonctionnement régional, et ce, selon le calendrier annuel régional. Son travail consiste à déterminer les projets qui pourraient potentiellement recevoir du financement de l'Alliance, tout en respectant les critères de financement de la mesure;
- Une rencontre d'appréciation des plans de communauté est organisée. Elle rassemble l'équipe en développement social autour de leur plan de communauté territorial et l'équipe des régionales en DS de la GÎM. Les représentant.e.s d'organisations concernées partagent les potentiels de financement pour les divers projets du plan de communauté et maximisent ainsi les divers leviers financiers disponibles. En plus d'échanger sur les besoins financiers, ces rencontres permettent aussi de discuter et d'offrir du soutien aux équipes en développement social et à leurs partenaires sur d'autres sujets rattachés à la mise en œuvre de leur plan de communauté; des défis et enjeux dans leurs espaces de concertation, d'opportunités pour leur territoire, etc.;

— Suite à cet exercice annuel, la coordonnatrice au développement social soumet par courriel au comité de financement de l'Alliance, précédemment décrit, les projets qu'elle recommande de financer;

— Une fois l'octroi de financement accepté par ledit comité, la coordonnatrice au développement social prépare les documents administratifs qui permettront d'officialiser le financement directement avec le porteur de projet. Ce mécanisme de fonctionnement contribue aussi à diminuer les tâches administratives pour les équipes en développement social dans les territoires. De plus, il facilite les suivis financiers associés à la gestion de l'enveloppe de l'Alliance et pour la reddition de compte annuelle à déposer au ministère.

En respect avec la gouvernance des territoires et la durée de leur plan de communauté, le financement octroyé par l'Alliance en Gaspésie est principalement d'une durée d'une année. Advenant que le besoin de financement soit sur plus d'un an, c'est aussi possible de répondre positivement à ce type de besoin. À noter, comme les équipes en développement social territoriales sont impliquées de près dans la mise en œuvre de leur plan de communauté, le financement de l'Alliance permet aussi de soutenir financièrement ces besoins financiers en ressources humaines qui y sont associés.

Régulièrement, la coordonnatrice au développement social s'assure aussi d'informer les coordonnateurs en développement social de chaque territoire, le comité de gestion de l'Alliance et la Table des préfets des MRC de la Gaspésie des sommes de l'Alliance qui sont investies dans la région.

B. Financement de projets régionaux

Le mécanisme de fonctionnement pour l'utilisation des sommes de l'Alliance dédiée à des projets régionaux reste à définir, considérant qu'il n'y a pas de plan de communauté régional actuellement dans la région. Les partenaires sont déjà nombreux à souhaiter la mise en place d'un plan de communauté régional.

De plus, les éléments cités dans les sections *Priorités régionales et enjeux transversaux* de ce plan d'action seront aussi pris en compte dans les discussions avec le comité de gestion de l'Alliance, avant d'aller de l'avant pour l'utilisation des sommes de l'Alliance qui sont disponibles pour des projets régionaux.

Advenant le cas qu'au début de l'année 2027, il n'y ait pas de plan de communauté régional en place, le comité de gestion de l'Alliance verra à mettre en place un mécanisme de fonctionnement pour l'utilisation de ces sommes de l'Alliance dédiées à des projets régionaux. Pour ce faire, le comité pourra prendre en compte que, lors d'une précédente Alliance, le mécanisme retenu (soit le FRDS) avait été fait en collaboration avec le *Réseau de développement social Gaspésie-Les Îles* et le *Carrefour Jeunesse–Emploi des Îles, qui* est le mandataire du fonds de l'Alliance pour les Îles-de-la-Madeleine. Le tout avait permis de rendre accessible une plus grande somme de financement pour les organisations régionales, tout en favorisant les collaborations régionales pour la réception et l'analyse des projets. Des membres du comité de gestion de l'Alliance avaient été impliqués dans cette démarche.

Regroupement des MRC de la Gaspésie

4. Suivi des indicateurs relatifs à la concertation et à la réussite de projets

À l'automne 2024, ces indicateurs du ministère, détaillés ici-bas, ont servi à faire la mise à jour du formulaire de fiche action et aussi le formulaire de reddition de comptes à l'attention des partenaires qui reçoivent du financement provenant des plans de communauté territoriaux. Avec l'aide d'un consultant en évaluation et en collaboration avec les équipes en développement social de la région, nous avons bonifié le contenu de ces deux documents. Cela permet, par le fait même, de soutenir les partenaires dans les mobilisations territoriales lors de l'idéation de leur projet afin que le tout puisse être pris en compte dès le départ, avant que leurs actions fassent partie du plan de communauté. À titre d'exemple, une question sur les indicateurs de mise en œuvre et sur les indicateurs d'effets fait dorénavant partie du formulaire de fiche action.

Cette démarche a aussi été rassembleuse, pour les partenaires régionaux impliqués dans le fonctionnement par plan de communauté, pour mettre en commun les critères des différents leviers financiers qu'ils représentent et faire en sorte que le formulaire de reddition de comptes à compléter par le porteur de projet soit le même, et ce, peu importe la source de financement. Cette démarche n'a donc pas été exclusivement faite pour le financement de l'Alliance. Cela permet de contribuer aussi à diminuer la lourdeur administrative pour les partenaires et est un moyen de plus d'agir en cohésion dans le fonctionnement par plan de communauté.

Lors de l'analyse de la reddition de comptes des projets qui reçoivent du financement de l'Alliance, comme en témoigne le tableau ci-dessous, nous serons donc en mesure de faire le suivi de ces indicateurs. Pour l'Alliance, cela permettra aussi de répondre aux attentes ministérielles lors de la reddition de comptes annuelle.

L'année 2025 sera une année d'expérimentation de ces deux nouveaux outils avec les partenaires. Il est déjà prévu qu'une mise à jour soit faite dans les prochaines années, tout en demeurant prêt à s'ajuster au fil du temps si de nouveaux indicateurs doivent être ajoutés.

Tableau 5. *Suivi des indicateurs du ministère relatifs à la concertation, à la mobilisation et à la réussite des projets*

INDICATEURS DU MINISTÈRE	*Suivi des indicateurs, à l'échelle régionale*	*Référence au contenu du formulaire de Fiche action*	*Référence au contenu du formulaire de Reddition de*

RELATIFS À LA CONCERTATION ET À LA MOBILISATION		*du Plan de communauté, qui témoigne de la prise en compte des indicateurs*	*comptes pour les organismes, qui témoigne de la prise en compte des indicateurs*
2.1 Représentativité des acteurs participant à la mise en œuvre	Par le contenu de la fiche action et la reddition de comptes de l'organisme	Section 9 : Partenaires et Collaboration	Section 2 : Partenaires et natures de collaboration
2.2 Correspondance entre les initiatives soutenues et les priorités identifiées sur chaque territoire	Priorités territoriales issues du plan de communauté et faisant donc partie de ce plan d'action régional	Section 3 : Effets et changements recherchés	
2.3 Proportion des plans d'action assurant la participation des personnes en situation de pauvreté	Par le contenu de la fiche action et la reddition de comptes de l'organisme	Section 6 : Participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale	Section 3 : Participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale
2.4 Proportion des projets qui incluent la mise en commun des ressources humaines et matérielles	Par le contenu de la fiche action et la reddition de comptes de l'organisme	Sections 4 et 9 : Partenaires et Collaboration, Action collective	Section 2 : Partenaires et natures de collaboration, Action collective
INDICATEURS DU MINISTÈRE RELATIFS À LA RÉUSSITE DES PROJETS	*Suivi des indicateurs, à l'échelle régionale*	*Référence au contenu du formulaire de Fiche action du Plan de communauté, qui témoigne de la prise en compte des indicateurs*	*Référence au contenu du formulaire de Reddition de comptes pour les organismes, qui témoigne de la prise en compte des indicateurs*
4.1 Nombre d'initiatives soutenues, en cours et complétées par rapport à celles démarrées	Nombre de redditions de comptes complétées VS le nombre de projets financés	Section 2 : Type d'action	Envoi de la reddition de comptes
4.2 Proportion des initiatives qui atteignent leurs cibles et objectifs	Par le contenu de la Fiche action et la Reddition de comptes de l'organisme	Section 7 : Retombées des actions	Section 2 : Quels ont été les résultats obtenus / vos observations?
4.3 Nombre de personnes directement rejointes par les projets et les initiatives	Par le contenu de la Fiche action et la Reddition de comptes de l'organisme	Section 6 : Personnes ciblées	Section 3 : Personnes différentes rejointes
4.4 Proportion d'initiatives intersectorielles qui sont portées par plusieurs organisations différentes	Par le contenu de la Fiche action et la Reddition de comptes de l'organisme	Section 9 : Partenaires et Collaboration	Section 2 : Partenaires et Natures de collaboration

Regroupement des MRC de la Gaspésie

5. Efforts pour rejoindre les personnes vivant dans la pauvreté ou l'exclusion sociale et pour adapter les actions à leurs réalités

Les organismes communautaires étant très impliqués dans les mobilisations territoriales de toute la région, cela permet de rejoindre plus facilement les personnes vivant dans la pauvreté ou des situations d'exclusion sociale. C'est aussi grâce à l'implication de l'ensemble des partenaires dans les mobilisations territoriales, et à leurs divers moyens de rejoindre ces personnes que le tout peut être pris en compte et être atteint. L'expertise des divers partenaires, leur vécu avec ces personnes, leur très bonne connaissance de leurs besoins, cela permet de faire en sorte que leurs besoins puissent être répondus de manière collective par les différentes actions mises en place dans les plans de communauté territoriaux.

Rappelons que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est au cœur du fonctionnement par plan de communauté dans la région et du financement qui est octroyé par les divers leviers financiers impliqués. Les partenaires dans les mobilisations territoriales ont aussi l'occasion annuellement, lors du processus annuel de mise à jour des plans de communauté, de s'assurer que les actions mises en place ou poursuivies continuent de répondre aux besoins de ces personnes. Pour ce faire, chaque mobilisation territoriale a, au sein de son mécanisme de gouvernance territoriale, un processus établi de priorisation des actions avant que leurs actions fassent partie de leur plan de communauté.

De plus, dans le cadre des travaux de mise à jour du formulaire de fiche action des plans de communauté, qui a été détaillé précédemment, le document a été bonifié, entre autres, pour permettre aux partenaires dans les mobilisations territoriales de prendre davantage en compte la participation de ces personnes lors de l'idéation des projets.

6. Les modalités de diffusion de l'information, des résultats et des pratiques gagnantes dans sa région et auprès des autres milieux

La concertation et les partenariats étant déjà bien établis dans la région et au sein du comité de gestion de l'Alliance, cela permet de favoriser le partage d'informations en lien avec l'Alliance et le développement social dans la région. De plus, les membres du comité de gestion de l'Alliance sont de bons ambassadeurs pour diffuser de l'information aux partenaires.

L'implication de l'équipe du Regroupement des MRC de la Gaspésie dans les divers comités ou démarches de représentation, à l'échelle territoriale, régionale ou même nationale, permet de mettre en lumière l'Alliance et le développement social gaspésien et de demeurer à l'affût d'opportunités pour la région.

Les collaborations et les échanges avec les responsables des Alliances des autres régions du Québec sont aussi des moyens déjà établis par la coordonnatrice au développement social du Regroupement des MRC de la Gaspésie pour diffuser de l'information à l'échelle provinciale. Cette concertation est particulièrement forte avec le Bas-Saint-Laurent et les Îles-de-la-Madeleine.

Une veille est aussi réalisée pour demeurer à l'affut d'informations provenant d'autres instances nationales dont la mission est en lien avec le développement social.

Regroupement des MRC de la Gaspésie

Conclusion

L'action en développement social est bien ancrée en Gaspésie. Une pléthore d'organismes communautaires, d'organismes publics, parapublics, de MRC et de citoyen.ne.s sont engagés à mettre en place des projets qui soutiennent la population gaspésienne pour réduire les inégalités sociales. L'une des forces de la région est que ces acteurs sont réunis en réseau et que ceux-ci sont mobilisés, en concertation, autour des plans de communauté. Cette façon de faire intersectorielle réunit les forces de chaque organisation et permet de répondre aux besoins exprimés dans les communautés de la région.

Il fut donc important par l'ancienne Alliance d'être conséquent avec cette mobilisation régionale et de mettre les plans de communauté au cœur du financement de l'entente. L'actuelle Alliance est en continuité avec cette façon de faire et poursuivra les efforts reconnaissant l'importance et la pertinence des plans de communauté en Gaspésie. Ce fonctionnement par plan de communauté est, comme on l'a vu durant la pandémie, un mécanisme bien établi permettant de consolider le travail en développement social et relever les nouveaux défis inhérents à des facteurs structurels et conjoncturels.

D'ici à la mise à jour de ce plan de travail régional en 2027, les partenaires et le comité de gestion poursuivront leurs échanges et les travaux pour faire de cette Alliance une occasion de faire des avancés en matière de lutte contre la pauvreté en Gaspésie. Les besoins sont grands, comme en témoignent, entre autres, tous les projets faisant partie des plans de communauté. Espérons que ce nouveau cycle de l'Alliance et les nouveaux partenariats des dernières années et ceux en devenir permettront d'avoir le financement nécessaire pour répondre aux besoins des communautés gaspésiennes. La région reconnaît et apprécie le fait qu'on puisse utiliser le financement de l'Alliance en tenant compte du fonctionnement déjà établi dans la région, ce qui permet de répondre mieux aux besoins en fonction des réalités de la région et des spécificités de chaque territoire.

Regroupement des MRC de la Gaspésie

Annexe A

FEUILLE DE ROUTE – MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Cette feuille de route donne un aperçu global de la manière dont se fera la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie et les résultats attendus d'ici à la fin du fonds en 2029, tout en mettant en évidence les éléments importants de ce plan d'action. La population visée et les territoires concernés sont les 5 territoires de MRC de la Gaspésie. La responsable de cette mise en œuvre est la coordonnatrice au développement social du Regroupement des MRC de la Gaspésie.

Objectifs	Moyens prévus pour atteindre les objectifs	Résultats attendus selon les actions prévues	Indicateurs	Collaborateurs/ Collaboratrices
1. **ADMINISTRER LE FONDS DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ**	• Financer des projets issus des plans de communauté et de leurs priorités territoriales	• Implication et collaboration dans le processus régional annuel d'appréciation des plans de communauté • Mise en œuvre du processus pour l'octroi du financement de l'Alliance pour la solidarité (En référence : page 43 de ce plan d'action)	• Une fois par année, pour chaque territoire de MRC, participation au processus d'appréciation des plans de communauté et que les projets qui en sont inhérents soient financés • Indicateurs du ministère relatifs à la concertation, à la mobilisation et à la réussite des projets (En référence: page 45 de ce plan d'action) • Reddition de comptes pour chaque projet financé • Utilisation de la totalité des sommes disponibles, à la fin du fonds en 2029	• Équipe du Regroupement des MRC de la Gaspésie (En référence: page 11 de ce plan d'action) • Membres du comité de gestion de l'Alliance Gaspésie (En référence: page 9 de ce plan d'action) • Équipe des régionales en développement social (En référence: page 16 de ce plan d'action) • Équipes en développement social territoriales (En référence: page 14 de ce plan d'action) • Partenaires du milieu : les porteurs de projets

	• Financer des projets régionaux en tenant compte aussi des enjeux transversaux identifiés dans ce plan d'action	• Détermination du mécanisme d'octroi du financement pour des projets régionaux, en collaboration avec le comité de gestion de l'Alliance Gaspésie • Mise en œuvre du processus pour l'octroi du financement	• Indicateurs du ministère relatifs à la concertation, à la mobilisation et à la réussite des projets (En référence: page 45 de ce plan d'action) • Reddition de comptes pour chaque projet financé • Utilisation de la totalité des sommes disponibles, à la fin du fonds en 2029	
	• Accomplir les tâches administratives (protocoles d'entente avec chaque porteur de projet et analyse de leur reddition de comptes, suivi budgétaire, etc.)	• Suivi administratif adéquat de l'ensemble des projets financés	• Chaque projet soutenu bénéficie d'une procédure administrative unifiée • Mise à jour (si besoin) du formulaire de fiche action et du formulaire de reddition de comptes à l'attention des partenaires qui reçoivent du financement provenant des plans de communauté territoriaux	
	• Soutenir les partenaires dans l'élaboration, le suivi et pour la reddition de comptes de leur projet	• Accompagnement des partenaires, selon les besoins • Suivi et réponses aux demandes	• Reddition de comptes pour chaque projet financé	
	• Soutenir les équipes en développement social et leurs partenaires dans l'idéation et la mise en œuvre de leur plan de communauté	• Accompagnement des partenaires, selon les besoins • Suivi et réponses aux demandes	• Participation aux diverses rencontres et échanges, selon les besoins • Participation aux grandes assemblées en développement social territoriales	

	• Faire des suivis financiers au comité de gestion de l'Alliance Gaspésie, aux équipes territoriales en développement social et à la Table des préfets des MRC de la Gaspésie	• Diffusion de l'information aux personnes concernées	• Utilisation de la totalité des sommes disponibles, à la fin du fonds en 2029	
	• Faire la reddition de comptes annuelle exigée par le ministère	• Mise en place du processus de réalisation et obtention de recommandation par le comité de gestion de l'Alliance Gaspésie • Adoption par la Table des préfets des MRC de la Gaspésie • Dépôt au ministère	• Reddition de comptes qui répond aux attentes ministérielles et déposée selon le calendrier prescrit • Approbation de la reddition de comptes par le ministère	
	• Réseautage avec les responsables des Alliances dans les autres régions du Québec et les répondants du ministère des divers paliers	• Partage d'information et de bonnes pratiques	• Participation aux différents échanges et aux rencontres	• Responsable des Alliances des autres régions du Québec • Fonctionnaires du ministère • Directeur du Regroupement des MRC de la Gaspésie

Objectifs	Moyens prévus pour atteindre les objectifs	Résultats attendus selon les actions prévues	Indicateurs	Collaborateurs/ Collaboratrices
2. IMPLIQUER LES MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION DE L'ALLIANCE GASPÉSIE DANS DIVERSES THÉMATIQUES QUI CONCERNENT LE FONDS DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ	• Favoriser la participation des personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale dans la mise en œuvre de l'Alliance en Gaspésie	• Rencontres avec les membres du comité de gestion de l'Alliance Gaspésie • Partage de bonnes pratiques, outiller les partenaires	• Mise en place de nouveaux mécanismes ou moyens, au niveau territorial et/ou régional, pour favoriser la participation de ces personnes • Indicateurs du ministère relatifs à la concertation, à la mobilisation et à la réussite des projets (En référence: page 45 de ce plan d'action)	• Membres du comité de gestion de l'Alliance Gaspésie (En référence: page 9 de ce plan d'action) • Les mobilisations territoriales en développement social (En référence: page 14 de ce plan d'action)
	• Favoriser la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes en collaboration avec Table de concertation féministe Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	• Rencontre avec les coordonnateur.trice.s en développement social • Suivi au comité de gestion de l'Alliance Gaspésie • Offre de formation et d'accompagnement aux mobilisations territoriales en développement social	• Mise à jour du formulaire de fiche action et du formulaire de reddition de comptes à l'attention des partenaires qui reçoivent du financement provenant des plans de communauté territoriaux • Présence d'actions dans les plans de communauté qui prennent en compte l'analyse différenciée selon les sexes	
	• Mise en place une démarche évaluative entourant l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie	• Réalisation d'une démarche évaluative ayant pour but d'améliorer les processus et les pratiques lors du prochain cycle de l'Alliance • Implication des partenaires dans le processus	• Réalisation d'un rapport final de la démarche • Diffusion du rapport aux partenaires et au ministère	

Objectifs	Moyens prévus pour atteindre les objectifs	Résultats attendus selon les actions prévues	Indicateurs	Collaborateurs/ Collaboratrices
3. CONTRIBUER À DIVERS ESPACES DE CONCERTATION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET REPRÉSENTER LE REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE	• Conférence administrative régionale (CAR) / Volet social	• Contribution à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale 2025 – 2029 pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SOVT) de la région • Maillages et réseautage pour la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie	• Participation selon le calendrier établi par l'instance responsable de ce comité	• Membres de la CAR sociale
	• Communauté de pratique des chargé.e.s. de projets responsables des Politiques Municipalités amies des ainé.e.s (MADA) dans les 5 MRC de la Gaspésie	• Coordination de la communauté de pratique • Partage d'informations et de bonnes pratiques • Mise en commun des enjeux pour trouver des solutions • Maillages et réseautage pour la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie	• 3 à 4 rencontres par année et selon les besoins	• Agente de planification, de programmation et de recherche - Répondante régionale : dossier vieillissement en santé à la Direction régionale de la santé publique Gaspésie-les-Îles-de-la-Madeleine
	• Comité régional - Lutte contre la pauvreté • Comité régional - Évaluation • Comité régional - Alimentation de proximité	• Priorisation et mise en action par les membres du comité • Maillages et réseautage pour la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie	• Participation selon le calendrier établi par les instances responsables de ces comités	• Membres de ces comités

	• Comité régional de la Table Saines habitudes de vie Gaspésie-Les Îles	• Priorisation et mise en action par les membres du comité • Maillages et réseautage pour la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie	• Participation selon le calendrier établi par la Table Saines habitudes de Vie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	• Membres du comité
	• Table en développement social Gaspésie-Les Îles	• Contribution à la préparation et la réalisation des rencontres de la Table, si besoin • Contribution à la détermination des orientations et enjeux à propos desquels la Table se concentrera • Maillages et réseautage pour la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie	• Participation selon le calendrier établi par le Réseau de développement social Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	• Nombreux partenaires en développement social de la région

Objectifs	Moyens prévus pour atteindre les objectifs	Résultats attendus selon les actions prévues	Indicateurs	Collaborateurs/ Collaboratrices
4. ALIMENTER LES REFLEXIONS ET SOUTENIR LES ACTIONS ENTOURANT LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT SOCIAL EN GASPÉSIE, AUPRÈS DES MEMBRES DU REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE	• Informer les membres sur les avancées entourant la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie	• Participation aux réflexions et discussions en lien avec la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	• Participation aux rencontres des différentes instances du Regroupement des MRC de la Gaspésie • Réponses aux besoins exprimés par les membres du Regroupement des MRC de la Gaspésie	• Équipe du Regroupement des MRC de la Gaspésie (En référence: page 11 de ce plan d'action)
	• Contribuer à divers dossiers	• Implication dans le dossier *services de garde*		
		• Implication dans le dossier *camps de jour*		
		• Implication dans les dossiers émergents		
	• Assurer une veille stratégique sur les enjeux	• En continu	• Réponses aux besoins du milieu	